

Université de Montréal

**Procrastination et faiblesse de la volonté : Agentivité, temporalité et défaillances de la
rationalité pratique**

Par Nicolas Fournier Larocque

Département de Philosophie Faculté Art et Science

Mémoire présenté à la faculté d'Art et Science en vue de l'obtention du grade de Maîtrise en
Philosophie option enseignement collégial

Décembre 2013

© Nicolas Fournier Larocque, 2013

Résumé

Étant pourtant un phénomène extrêmement répandu, la procrastination a très peu fait l'objet d'études philosophiques. Inversement, la faiblesse de la volonté et les différents phénomènes qu'on lui rattache sont encore aujourd'hui étudiés en profondeur comme des cas paradigmatiques de défaillance de la rationalité pratique. Or, la procrastination présente un cas de défaillance de la rationalité pratique particulier dans notre rapport avec le temps, rapport qui est très souvent laissé de côté dans l'étude de la faiblesse de la volonté. Après avoir présenté dans le premier chapitre les phénomènes majeurs associés à la faiblesse de la volonté et les problématiques qu'ils soulèvent, dans le deuxième chapitre, nous examinerons leurs liens avec la procrastination. Nous verrons comment la procrastination, avec son emphase sur le caractère temporel de notre agentivité, permet de mieux saisir et d'expliquer les problématiques soulevées par la faiblesse de la volonté en les insérant dans un cadre explicatif plus large.

Mots clefs

Philosophie, procrastination, faiblesse, volonté, acrasie, incontinence, agentivité, temporalité, rationalité pratique, intention.

Abstract

Even if procrastination is extremely widespread, it is still rarely the subject of philosophical study. Conversely, weakness of the will and the various phenomena which are related to it are still extensively studied as paradigmatic cases of failure of our practical rationality. However, procrastination seems to be a failure of our practical rationality related to our relationship with time, a relationship that is often overlooked in the study of weakness of will. After presenting, in the first chapter, the major phenomena associated with weakness of will and the issues they raise, we will examine their relationship with procrastination in the second chapter. We'll see how procrastination, with its emphasis on the temporal nature of our agency helps us to better understand and explain the issues raised by weakness of will by inserting them in a broader explanatory framework .

Keywords

Philosophy, procrastination, weakness, will, akrasia, incontinence, agency, temporal, practical rationality, resolution.

Table des matières

<i>Introduction</i>	1
<i>Chapitre 1 : La faiblesse de la volonté</i>	4
<i>L'incontinent</i>	8
<i>L'acrasie</i>	16
<i>Le manque de fermeté</i>	31
<i>Chapitre 2 : La procrastination</i>	38
<i>Procrastination : survol général et distinctions</i>	40
<i>Procrastination acratique ou procrastination consciente</i>	46
<i>Procrastination et révision d'intention</i>	60
<i>Conclusion</i>	71
<i>Bibliographie</i>	73

Introduction

Durant la période où j'ai travaillé à l'écriture de ce mémoire, il arrivait souvent que l'on me demande avec curiosité quel était mon sujet. Ma réponse provoquait presque toujours la même réaction chez mon interlocuteur, soit un éclat de rire suivi d'une généreuse offre d'assistance si jamais j'avais besoin de sujets pratiquant la procrastination pour mon étude. Même certaines personnes de mon entourage que je considérais pourtant comme étant très travaillantes m'avouaient maintenant avec un sourire qu'elles ne pouvaient s'empêcher de remettre certaines choses au lendemain. Plus étrange encore, malgré l'apparente omniprésence de ce phénomène, personne n'avait de théorie pour expliquer ses propres comportements, et un grand nombre considéraient même la tentation de remettre au lendemain comme un fait de la vie n'ayant aucun besoin d'être élucidé.

Pourtant, tout le monde, à un moment ou un autre, a succombé à la tentation de remettre une tâche à plus tard. Parfois, cette remise est bénigne et sans conséquences, comme de remettre à demain la vaisselle que nous devons faire aujourd'hui. Souvent, cette remise peut aussi nous nuire financièrement, comme de remettre sa déclaration de revenus après la date limite ou encore de remettre à plus tard une épargne nécessaire à notre retraite. En d'autres circonstances, par contre, elle peut nous être fatale, comme de toujours remettre à plus tard ce rendez-vous qu'il nous faudrait prendre pour un trouble de santé qui nous assaille et qui pourrait mener à une détérioration grave de notre état.¹ Le fait que nous ayons une tendance à procrastiner ne fait aussi aucun mystère pour le milieu du marketing qui fait déjà un usage de ce savoir. Je crois n'avoir vraiment utilisé qu'un seul coupon postal de remise en argent d'une compagnie de toute ma vie. Pourtant, bien que cette pratique soit maintenant plus rare, je suis persuadé d'avoir voulu en utiliser un bien plus grand nombre qui ont dû rester dans une enveloppe ou un tiroir chez moi. Il ne suffit en somme que d'envoyer notre preuve d'achat pour un retour d'argent sur celui-ci, et pourtant, une très mince proportion de la population va effectuer cet envoi. Ce type de pratique commerciale, comme le retour garanti

¹Dans une méta-analyse du phénomène, Piers Steel (2007) note qu'un grand nombre d'études soulignent le problème majeur que représente la procrastination concernant les troubles de santé.

d'articles par la poste après 30 jours, compte justement sur notre propension à remettre à plus tard l'effort que nécessite l'envoi postal d'articles ou de formulaires dûment remplis.

La procrastination va donc très souvent nuire aux projets que nous affirmons pourtant vouloir réaliser simplement en remettant librement et volontairement à plus tard leurs exécutions et parfois même au-delà des temps où nous pouvons les accomplir. Celle-ci semble poser un intéressant problème concernant notre rapport avec notre agentivité et la manière dont nous distribuons nos actions et nos intentions dans le temps. Nous pourrions croire que l'étude de la rationalité pratique, étudiant justement le rapport entre nos délibérations pratiques, la formulation d'intentions et nos actions, s'est grandement intéressée à ce phénomène particulier. Pourtant, lorsque nous cherchons des études sur le sujet, l'écrasante majorité se trouve à être en fait des ouvrages d'aide personnelle ou des odes humoristiques¹.

Aussi, bien que l'immense quantité d'ouvrages d'aide personnelle consacrés au sujet et cherchant à trouver des solutions pratiques pour les nombreuses victimes de ce tort témoignent de l'ampleur du phénomène dans la population, il reste que la plupart de ces ouvrages de psychologie populaire ne cherchent évidemment pas à élucider pourquoi nous succombons à la procrastination ou en quoi celle-ci consiste, mais tentent plutôt de fournir des outils pratiques pour parvenir à accomplir des choses aujourd'hui et à cesser de remettre au lendemain.

Pourtant, bien qu'il semble s'agir à plusieurs égards d'une défaillance rationnelle importante, la procrastination n'a que très peu fait l'objet d'études philosophiques sérieuses. Il y a d'ailleurs une certaine ironie à noter que le questionnement philosophique concernant la procrastination semble avoir été constamment remis à plus tard au profit de problèmes parfois moins vastes et souvent plus nets. Or, comme nous allons tenter de le démontrer dans ce mémoire, son étude en tant que phénomène unique est possible et même nécessaire vu l'ampleur et l'importance du phénomène et si nous voulons rendre un portrait fidèle de notre rationalité pratique. Pour ce faire, nous croyons qu'il peut être utile de nous tourner vers

¹ Voir Perry, John, *La procrastination, l'art de reporter au lendemain*, Trad. De Myriam Dennehy, Édition Autrement, Paris, 2012, pour un exemple particulièrement savoureux et utile pour parvenir à accomplir de grands projets en devenant un « procrastinateur structuré ».

d'autres « défaillances » de notre rationalité pratique qui, elles, ont fait l'objet d'une étude philosophique approfondie afin d'en résoudre les mécanismes.

Le phénomène de la faiblesse de la volonté fut et est encore justement très fertile dans la littérature philosophique. L'avantage de celui-ci est qu'il présente un problème beaucoup plus net et précis concernant la rationalité pratique, puisqu'il semble mettre de l'avant un cas paradigmatique d'irrationalité pratique. L'agent juge qu'il devrait faire quelque chose, et pourtant, il en accomplit librement une autre. Or, la procrastination semble interagir à plusieurs niveaux avec la faiblesse de la volonté. Comme nous le verrons, de nombreux exemples de faiblesse de la volonté se trouvent à être des cas de procrastination. C'est pourquoi il nous semble pertinent de tenter de mieux cerner les problématiques que cette dernière soulève en tentant de la comparer à la faiblesse de la volonté.

Nous poursuivrons deux objectifs dans le cadre de ce mémoire. En premier lieu, nous utiliserons le considérable travail conceptuel ayant été déjà déployé concernant la faiblesse de la volonté afin d'élucider le problème de la procrastination lui-même pour, en deuxième lieu, démontrer comment la procrastination permet de mieux expliquer certains aspects de la faiblesse de la volonté en insistant sur le caractère fondamentalement temporel du phénomène. L'étude de la procrastination permettrait de souligner l'inévitable temporalité de notre agentivité, aspect qui fut laissé de côté par plusieurs problématiques de la faiblesse de la volonté, mais qu'il est nécessaire de considérer afin de pouvoir résoudre ces dernières. Nous verrons finalement comment la procrastination se révèle être plus vaste que l'ensemble des phénomènes de la faiblesse de la volonté, renforçant encore la nécessité de mieux cerner ce phénomène plus général afin de dresser un portrait plus complet des difficultés et particularités de l'exercice pratique de notre rationalité.

Chapitre 1 La faiblesse de la volonté

La faiblesse de la volonté, selon la plupart des psychologues et des philosophes ayant travaillé sur la question, ne correspond pas qu'à un seul phénomène unique, mais bien à un certain nombre de phénomènes parfois connexes ou même complètement distincts. Aussi, il n'est pas aisé d'y voir clair, puisque plusieurs termes y sont souvent utilisés de manière interchangeable pour désigner un même phénomène, comme « incontinence », « acrasie » et « faiblesse de la volonté », alors que d'autres utilisent le même terme pour y désigner d'autres phénomènes parallèles ou distincts. Pour parvenir à découvrir la relation qu'entretiennent la faiblesse de la volonté et la procrastination, il nous faudra donc tout d'abord en préciser les phénomènes principaux avec leurs mécanismes et les questions auxquelles elles tentent de répondre pour ensuite pouvoir mettre à jour la relation entre la faiblesse de la volonté et la procrastination. Afin de ne pas nous enliser dans un débat sur l'existence possible de la faiblesse de la volonté qui nous éloignerait de notre objet principal, nous supposons ici qu'elle existe bel et bien, et pour cette raison, nous allons seulement traiter des auteurs qui admettent son existence au moins sous une forme ou une autre et qui traitent des problèmes qu'elle soulève.

Dans toutes ses expressions, la faiblesse de la volonté nous confronte à un problème similaire, celui d'une forme de défaillance dans notre agentivité. Il n'est même pas nécessaire d'admettre la présence d'une faculté exécutive appelée « volonté » dans la poursuite de nos objectifs pour qu'il y ait faiblesse. Aussi, lorsque nous accusons un agent de faire preuve de faiblesse de la volonté, nous impliquons que celui-ci manque d'une certaine forme de maîtrise de lui-même. Il nous semble qu'il aurait été normal pour lui de contrôler sa propre action d'une manière ou d'une autre. Dans toutes les expressions de la faiblesse de la volonté, l'agent cherche à poursuivre un objectif, mais n'a pas la « force » d'y parvenir, et ce, bien qu'il soit libre de le poursuivre. Comment est-ce possible? Et qu'est-ce qui se produit exactement? Une grande part des recherches à sujet se concentrent justement sur la découverte d'une réponse à ces épineuses questions. Pour pouvoir y répondre, il faut

évidemment parvenir à comprendre les mécanismes de ces phénomènes tout en en surmontant les importantes difficultés conceptuelles qui les accompagnent.

Nous présenterons dans ce chapitre des auteurs qui ont tenté de répondre à ces différentes questions, mais souvent de manière séparée, limitant ainsi la portée du concept même de faiblesse de la volonté aux questions particulières auxquelles ils tentaient de répondre. Nous verrons d'ailleurs dans notre deuxième chapitre, en traitant de la procrastination elle-même, comment l'aspect fondamentalement temporel de notre agentivité, c'est-à-dire la relation entre notre perception du temps et nos actions, fut largement soulevé pour expliquer les cas de faiblesse de la volonté, et que celui-ci implique un lien important avec le phénomène de la procrastination. Il est important de ne pas oublier que notre objectif principal n'est pas d'élucider quelle interprétation ou conceptualisation de la faiblesse de la volonté parmi celles que nous allons survoler sous peu est la plus juste ou de résoudre tous les apparents paradoxes qu'elle soulève. Ceci demanderait un travail bien plus vaste que ce qui nous est possible d'accomplir ici. La faiblesse de la volonté expose un grand nombre de problèmes philosophiques concernant l'action intentionnelle auxquels nous n'avons pas la prétention de pouvoir répondre ou même d'en exposer toutes les particularités et subtilités qui s'y rattachent. Notre objectif est plutôt de souligner par la comparaison des phénomènes la faiblesse de la volonté dans ses multiples formes avec la procrastination, leurs profondes similarités, et de souligner aussi l'importance d'une explication prenant en compte le caractère fondamentalement ancré dans une temporalité de notre agentivité.

Ce chapitre nous servira donc à effectuer un survol des différentes conceptualisations et théories sur la faiblesse de la volonté, certains débats et problèmes, tout en laissant de côté d'autres moins pertinents à notre tâche, mais en gardant toujours en tête que notre objectif réside dans son interaction avec la procrastination et non dans la faiblesse de la volonté elle-même. Pour parvenir à cet objectif, et puisque la faiblesse de la volonté fut débattue sous différentes appellations ayant différentes connotations et différentes problématiques, nous utiliserons des appellations spécifiques pour chacun des principaux types. Nous avons aussi conscience qu'il arrive régulièrement pour les auteurs traitant du sujet d'utiliser les termes « faiblesse de la volonté », « acrasie » et « incontinence » de manière interchangeable ou qu'il existe encore des débats actuels sur l'assignation d'une appellation ou une autre pour un

phénomène particulier. Pourtant, il ne s'agit ici que d'un choix méthodologique visant à faciliter la clarté conceptuelle dans l'analyse des principaux axes du phénomène et devant également faciliter la comparaison avec le phénomène de la procrastination dans le prochain chapitre. L'étude des différents phénomènes plus ou moins connexes de la faiblesse de la volonté se fera en suivant principalement la progression conceptuelle et historique des questions que celle-ci soulève, en passant du problème principalement moral dont traite Aristote où elle est plutôt comprise comme un trait de caractère (l'incontinence) au problème qu'elle pose pour les théories de l'action intentionnelle (acrasie), en terminant finalement par son rapport avec l'action intentionnelle se projetant dans le temps (manque de fermeté).

La première forme de faiblesse de la volonté que nous exposerons se retrouve dans un manque de contrôle de soi en regard de l'agir moral. L'agent reconnaît qu'il ne devrait pas, d'un point de vue moral, poser une action, mais la poursuit malgré tout en toute connaissance de cause et de manière libre et volontaire. L'agent a par exemple conscience qu'il est mal de commettre un adultère, mais le commet malgré tout. Le premier à avoir traité de manière systématique de ce type de faiblesse de la volonté fut Aristote dans le septième livre de son ouvrage *Éthique à Nicomaque*. Nous verrons comment Aristote explique la possibilité même de ce type d'action et comment il prend soin de le distinguer des autres types de vice. Nous tenterons de souligner dans cette section que même dans son premier traitement, la faiblesse de la volonté était indissociable de sa dimension temporelle par le côté passager des épisodes de faiblesse et l'importance de la notion d'habitude qu'Aristote souligne comme étant l'arme principale pour parvenir à y résister. Afin de rendre plus nette la comparaison que nous effectuerons dans notre second chapitre, nous utiliserons le terme « incontinence », qui est d'ailleurs le terme utilisé dans les traductions de son ouvrage, pour désigner ce type particulier de faiblesse de la volonté.

Nous verrons ensuite comment le débat concernant la faiblesse de la volonté s'est élargi pour la dégager de son seul contenu moral, de sorte que le concept concerne aussi les actions contre nos propres jugements évaluatifs. Ce type de faiblesse de la volonté s'intéresse aux actions libres contre un jugement évaluatif particulier, un meilleur jugement ou jugement toutes choses considérées. Par exemple, un agent juge que, toutes choses considérées, il devrait aller dormir immédiatement, et pourtant, il reste debout pour plusieurs heures encore.

Nous verrons comment Donald Davidson a tenté de fournir, dans son très influent article *How is weakness of will possible?*¹, une explication de la possibilité de la faiblesse de la volonté dans un cadre conceptuel de la rationalité pratique, l'internalisme, qui assigne une valeur motivationnelle particulière aux jugements évaluatifs. Nous verrons aussi comment, en ne s'attardant qu'à l'instant précis où la faiblesse de la volonté survient, c'est-à-dire à la simple mécanique de l'interaction entre les jugements évaluatifs et l'action, Davidson a plutôt réduit les possibilités explicatives du phénomène en le dépouillant de sa dimension temporelle tout en fournissant une explication sur la possibilité même du phénomène très proche de celle déjà fournie par Aristote. Afin de contraster cet aspect, nous verrons comment Alfred Mele tente d'expliquer le même phénomène, mais en faisant intervenir d'autres forces motivationnelles que celle des jugements évaluatifs, en adoptant ainsi une forme d'externalisme, les faisant interagir avec une dimension temporelle et une notion exécutive de contrôle de soi semblable à une forme de volonté. Nous utiliserons ici le terme « acrasie » pour désigner la faiblesse de la volonté comme une action contre son meilleur jugement, puisque le terme « acrasie » fut largement utilisé dans la grande majorité de la documentation ayant suivi l'article de Davidson pour désigner ce type de faiblesse de la volonté.

Nous traiterons finalement d'un dernier type de faiblesse de la volonté, celui-ci traitant plutôt à notre relation avec notre intentionnalité projetée dans le temps. La faiblesse de la volonté implique alors une reconsidération d'un type particulier d'intention, une résolution, pour les mêmes inclinaisons que celle-ci devait justement combattre. Par exemple, si je formule la résolution de travailler sur mon chapitre ce soir, puisque je sais qu'une fois le soir arrivé, j'aurai plutôt une forte envie de me détendre en lisant un livre, et qu'une fois le soir arrivé, je finis justement par lire un livre, j'aurai fait preuve de faiblesse de la volonté. Cette nouvelle approche cherchant à recentrer le débat concernant la faiblesse de la volonté sur un autre objet fut développée par Richard Holton en détail dans son ouvrage *Willing, Wanting, Waiting*² et consistera en la dernière caractérisation de la faiblesse de la volonté que nous verrons dans ce premier chapitre. Toujours aux fins de comparaison subséquente, nous utiliserons le terme « manque de fermeté » pour désigner cette approche particulière.

¹Davidson, Donald, "How is weakness of will possible?", *Essays on actions and events*, Oxford University Press, New York, 2001.

²Holton, Richard, *Willing, Wanting, Waiting*, Oxford University Press, New York, 2009.

L'incontinent

« L'incontinent ressemble donc à une cité qui décrète tout ce qu'il faut et possède de bonnes lois, mais n'en fait aucun usage, comme celle qu'a moquée Anaxandride : ' La cité le voulait, mais n'a cure de ses lois. ' Le misérable en revanche ressemble à celle qui fait usage de ses lois, mais ne dispose que de lois misérables. »¹

Voilà bien le cœur du problème de l'incontinent tel que décrit par Aristote : il sait et a conscience de ce qu'il ne devrait pas moralement faire, mais il le fait malgré tout. Prenons George pour exemple. George retrouve plusieurs collègues dans un bar après le travail pour célébrer une bonne nouvelle au sujet de la compagnie pour laquelle il travaille. George ne veut boire qu'un seul verre, puisqu'il sait qu'il lui faudra conduire pour rentrer chez lui et que sa douce moitié aura justement besoin dudit véhicule plus tard en soirée alors qu'il avait promis de la lui fournir. Or, George se laisse porter par l'excitation de la soirée et ne se rend compte que trop tard qu'il est trop ivre pour rentrer chez lui avec sa voiture. George doit alors expliquer à sa femme que bien qu'il ait toujours eu l'intention de ne boire qu'un seul verre, il n'est maintenant plus en état de tenir la promesse qu'il lui a pourtant faite. Imaginons maintenant le même exemple, mais avec la seule distinction que George n'ait jamais eu l'intention de tenir sa promesse et qu'il ait eu l'intention de boire de manière excessive depuis le départ. Il nous semble que les deux comportements soient moralement blâmables. Après tout, dans les deux cas, George n'a pas tenu la promesse qu'il avait faite à sa femme. Pourtant, nous avons le sentiment que nous pouvons être plus indulgents dans le premier cas que dans le deuxième. Il nous semble que dans le domaine moral, l'intention de l'agent en question a une certaine valeur dans notre évaluation de son blâme. George n'a certes pas tenu sa promesse, mais ses intentions étaient bien de le faire. Notre blâme pour le premier George se trouve donc dans son incapacité à résister à la tentation de continuer à boire dans une situation plutôt festive, alors que pour le deuxième George, le blâme se trouve plutôt dans le fait qu'il poursuit intentionnellement et en toute connaissance de cause une action moralement blâmable.

C'est justement la nécessité de cette distinction, entre l'acte moralement blâmable accompli par conviction et celui accompli par faiblesse, qu'Aristote tente de démontrer. La

¹Aristote, *Éthique à Nicomaque*, Traduction par Richard Bodéüs, GF Flammarion, Édition Flammarion, 2004, page 388.

particularité de l'incontinent ne se trouve donc pas directement dans ses actions, puisque celles-ci sont similaires à un agent qui poursuit avec conviction l'action blâmable, mais bien dans son attitude ou son évaluation face à celles-ci. L'incontinent voudrait résister, mais n'y arrive tout simplement pas. Notre deuxième George, par exemple, n'a que faire de ses promesses et ne manque peut-être aussi jamais une occasion de s'enivrer. Il en est venu, pour suivre la terminologie d'Aristote, à diriger ses actions en conséquence, de sorte qu'il en vient à ériger son vice en vertu : « ... l'intempérant décide de sa conduite, estimant qu'on doit toujours poursuivre ce qui est agréable sur le moment, tandis que l'incontinent, bien qu'il ne partage pas cette croyance, poursuit néanmoins la même chose. »¹

Ainsi, ce qui est étrange chez l'incontinent, c'est qu'il ne partage pas la croyance de l'intempérant et ne recherche donc pas le vice, et pourtant, lorsque l'on compare les résultats de leurs actions respectives, nous parvenons au même résultat. Ceci s'avère problématique et soulève de nombreuses questions encore pertinentes concernant la faiblesse de la volonté, question à laquelle il nous est encore difficile de répondre de manière satisfaisante aujourd'hui. Tout d'abord, pareille action semble problématique lorsque nous tentons de faire sens du processus délibératif et des raisons ayant mené l'agent à l'action. Si l'agent maintient qu'il ne devrait pas accomplir l'action, pourquoi l'a-t-il accomplie malgré tout? Comment le savoir qu'une action est moralement blâmable de la part de l'agent est-il devenu inopérant au moment de l'action? Par quelle raison pouvons-nous expliquer son action ou blâmer l'incontinent pour celle-ci si lui-même n'agit pas selon celles qu'il porte? Ensuite, il apparaît problématique aussi que l'agent intempérant soit, ou du moins, semble plus rationnel que l'incontinent puisque celui-ci semble agir selon ses propres raisons, alors que l'incontinent n'agit pas selon ses propres raisons d'agir, mais bien à l'encontre de celles-ci.

En fait, pour Aristote, toute la différence est justement là. Le vice de l'intempérant est un vice justement puisqu'il est l'expression de la décision de l'intempérant à poursuivre l'action de manière consciente, contrairement à l'incontinent qui n'a pas préalablement décidé de l'accomplir : « Elle [l'incontinence] met en effet de côté la décision du sujet, alors que le vice traduit sa décision, mais enfin une ressemblance ne s'observe pas moins sur le plan de

¹Aristote, *Éthique à Nicomaque*, page 355

l'action. »¹ Aussi, cette conscience de l'acte comme vicieux permet à l'incontinent la conscience qu'il commet un vice, et cette conscience lui amène inévitablement des regrets face à ses actions qui se trouvent à ne pas être en alignement avec sa conception de l'action vertueuse. Notre premier George aura inévitablement des regrets de ne pas avoir tenu sa promesse, puisqu'il avait l'intention de la tenir, alors que le deuxième n'en aura aucun puisqu'il n'avait de toute façon aucune intention de la suivre dès le départ. Pour regretter, il faudrait que la conception morale de notre deuxième George change ou qu'il ait conscience qu'elle est fautive d'une manière ou d'une autre. Or, ce sont justement ces regrets selon Aristote qui rendent l'incontinent susceptible de modifier sa conduite, puisque l'incontinent n'est pas animé des convictions que possède l'intempérant face à ses actions.²

Aristote compare d'ailleurs l'intempérant à une forme de mal chronique et continu (l'hydropisie) alors qu'il compare l'incontinent à un mal qui ne survient qu'à certains moments précis et parfois avec le même type de déclencheur, comme l'épilepsie.³ Comme nous le verrons plus tard, ce sont des circonstances particulières qui déclenchent les épisodes d'incontinence. Pour Aristote, l'incontinent ne se trouve que dans la recherche des plaisirs des sens, comme cela est d'ailleurs le cas pour le vice de l'intempérance. Il s'agit de la force d'attraction de ces plaisirs particuliers qui pousse l'agent à l'incontinence. Aristote précise que l'incontinent constitue un moindre mal lorsque comparé à l'intempérant, puisque celui-ci, contrairement à l'intempérant, conserve le point de départ qu'il avait par rapport à son action, soit celui de « bien » agir. Mais ce point de départ, ou ce savoir de l'action bonne, n'est pas encore intégré à son comportement par l'habitude, puisque ce savoir n'est pas encore complètement compris par l'incontinent. En somme, l'incontinent ne possède qu'une opinion vraie qui n'est pas encore passée au stade de véritable savoir pour Aristote : « Par conséquent, il faut croire que les victimes d'incontinence récitent elles aussi des formules, à la manière des acteurs de théâtre. »⁴ Ainsi, alors qu'il nous faudrait combattre les convictions de l'intempérant pour modifier son comportement, tout ce qui est nécessaire à l'incontinent consiste justement en la présence d'une conviction en l'action bonne qu'il ne possède pas

¹Aristote, *Éthique à Nicomaque*, Page 382

²Aristote, *Éthique à Nicomaque*, Page 383

³Aristote, *Éthique à Nicomaque*, Page 382

⁴Aristote, *Éthique à Nicomaque*, page 359

encore. Il ne faut en somme que du *temps* et de *l'habitude* pour que ce savoir soit véritablement possédé par l'agent et que l'incontinent parvienne enfin à résister et devienne enfin continent.

Le continent et l'incontinent se retrouvent ainsi à être pour Aristote des étapes intermédiaires entre le vice et la vertu. Contrairement à l'homme vertueux, qui est insensible aux désirs, le continent est toujours animé des mêmes désirs que le vicieux ou l'incontinent, mais à la différence que le continent parvient à leur résister. Aussi, puisqu'il s'agit d'une habitude qu'il faut développer, Aristote conçoit l'incontinence comme un trait de caractère stable à travers le temps, et bien que l'incontinent n'agisse pas nécessairement de manière incontinent, il a malgré tout une tendance à le faire. Lorsque confronté au même degré d'intensité de désir contraire à la morale que le continent, l'incontinent flanchera inévitablement. Mais si la capacité de résistance n'est pas assez forte et que l'incontinent succombe inévitablement, ne s'agit-il pas de compulsion et non d'une action intentionnelle? Peut-on encore affirmer que l'incontinent était libre d'agir autrement si pour lui le désir était irrésistible? Et s'il lui était impossible d'agir autrement, peut-on encore le tenir responsable de ses actes? Pourtant, il semble étrange d'affirmer que les désirs de l'incontinent sont irrésistibles puisqu'Aristote précise que le continent ressent les mêmes désirs et avec la même force que l'incontinent, et que pourtant, celui-ci parvient à leur résister.

Reprenons l'exemple de George pour bien saisir la distinction qu'expose Aristote concernant les agents vertueux, continent et incontinent. Le George vertueux aurait un plaisir direct à accomplir l'action bonne et à tenir sa promesse. Il n'aurait même pas à être continent ou à résister au désir de prendre plusieurs verres avec ses collègues, puisqu'il n'a même pas en lui le désir de l'ivresse pour lequel notre George incontinent a flanché. Pour le George continent, c'est une autre histoire. Celui-ci est animé des mêmes désirs que l'incontinent, il est lui aussi tenté par l'ivresse de prendre plus qu'il ne faut, et pourtant, il résiste et parvient à tenir sa promesse. Comment se fait-il que le George incontinent ne parvienne pas à résister, alors que le George continent est animé des mêmes désirs que lui? Comment pouvons-nous le blâmer d'avoir cédé s'il lui était impossible, dans cette situation, à ce moment précis, de faire autrement? Ne s'agit-il pas d'un comportement compulsif de la part de George incontinent et non d'un acte libre?

Une manière de résoudre ce problème proposé par Gary Watson¹ consiste à comprendre l'aptitude normale à résister à différents désirs comme une norme relative à la société dans laquelle l'agent se trouve. Watson remarque d'ailleurs dans un article sur ce problème que la faiblesse dont fait preuve l'incontinent doit être comprise comme un manquement au développement normal d'une capacité à résister et dépendrait donc du standard de socialisation dans lequel cet agent s'est développé. L'accusation qui est portée contre l'incontinent consiste en une observation que la plupart des agents placés dans une situation similaire seraient parvenus à résister où il a succombé. Ceci semble aussi s'accorder avec l'explication d'Aristote lorsqu'il affirme que « l'incontinence et la continence sortent des limites que suppose l'état du grand nombre. En effet, le continent se montre plus fort et l'incontinent moins fort que le très grand nombre en est capable. »² Ou encore lorsqu'il affirme que « l'incontinent ressemble en effet à ceux qui s'enivrent rapidement et avec peu de vin, c'est-à-dire moins qu'il n'en faut au grand nombre. »³ Même si l'accusation d'incontinence devient alors toute relative au contexte social de l'agent, cela n'a pas vraiment d'importance puisque la faiblesse dont l'incontinent est accusé est également un terme relatif. Le concept de faiblesse, en effet, ne peut pas être dégagé d'une notion de force qu'il serait « normal » d'avoir. Watson souligne d'ailleurs que dans une société de yogis, l'incontinent ne serait jamais accusé d'incontinence lorsqu'il se retrouvait dans une autre société plus relâchée concernant le contrôle de leurs désirs.⁴ Ainsi, bien qu'il nous soit possible d'affirmer qu'au moment de l'action incontinente, l'incontinent n'aurait pas pu résister au désir, et donc que son action aurait la forme d'une compulsion, il est encore possible de blâmer celui-ci pour son action incontinente puisqu'il était possible et même normal pour lui de développer un minimum de résistance *auparavant*.

L'incontinent n'a en quelque sorte pas fait *l'effort* préalable et jugé nécessaire par son contexte social de parvenir à résister aux désirs auxquels la majorité parvient justement à résister. Évidemment, même pour le continent, il reste encore un effort pour aligner son action

¹Watson, Gary, "Skepticism about weakness of will", *The Philosophical Review*, Vol. 86, No. 3 (Jul., 1977), p. 316-339

²Aristote, *Éthique à Nicomaque*, page 388

³Aristote, *Éthique à Nicomaque*, page 382

⁴Watson, Gary, "Skepticism about weakness of will", pages 332-333

avec ce qu'il juge être la bonne action, puisque comme nous l'avons souligné plus tôt, il est lui aussi animé par les mêmes penchants jugés fautifs. Le continent a seulement développé la force nécessaire pour le faire. C'est donc la double faiblesse de l'incontinent qui se trouve à être la source de son comportement, soit la faiblesse de ne pas avoir développé une capacité à résister *préalablement* et la faiblesse de ne pouvoir résister *maintenant* qui en découle. Cette importance d'un contexte temporel, la résistance normale qui doit être développée et la notion d'effort, est donc centrale au phénomène de l'incontinence et à son explication. Pourtant, ces deux éléments seront plus tard complètement mis de côté lorsque le débat se déplacera vers celui de l'action intentionnelle contre un meilleur jugement, comme nous le verrons dans la prochaine section concernant l'acrasie. Nous tenterons d'ailleurs de démontrer dans notre second chapitre comment la notion de procrastination nous permet de souligner ces deux aspects essentiels à l'explication de tous types de faiblesse de la volonté et de procrastination. Avant tout, il nous faut voir comment Aristote parvient à expliquer les causes de l'incontinence, c'est-à-dire comment il parvient à intégrer celle-ci dans sa mécanique de l'action par syllogisme pratique. Cette explication nous sera utile puisque nous verrons plus tard comment elle est restée proche de celle de Davidson concernant l'acrasie.

Pour Aristote, lorsque nous délibérons concernant une action, nous le faisons sous la forme d'un syllogisme semblable à celui du syllogisme théorique, à la différence qu'à la conclusion de ce syllogisme, nous ne formons pas une croyance y correspondant, mais plutôt une action. Or, à première vue, l'incontinent semble pourtant accomplir une action contraire à la conclusion de son syllogisme pratique. Comment est-ce possible? Tout en gardant intact son modèle du syllogisme pour l'action, Aristote nous explique que la connaissance du bien est toujours présente chez l'incontinent, mais reléguée au niveau de puissance dans une prémisses universelle non activée au profit d'une opinion réellement opérative, c'est-à-dire en acte, dans une prémisses universelle activée.¹ Afin de bien saisir cette distinction, reprenons nos George vertueux et incontinent dans la même situation où nous les avons laissés. Lorsque placé devant l'offre d'une consommation d'alcool supplémentaire, notre George vertueux pourrait raisonner de la sorte :

¹Aristote, *Éthique à Nicomaque*, Page 363

Prémisse universelle : Il est toujours préférable de tenir sa promesse.

Prémisse particulière : Cette consommation ne me permettra pas de tenir ma promesse.

Conclusion : Je dois refuser cette consommation pour tenir ma promesse.

Pour le George incontinent, celui-ci se retrouve en fait avec deux prémisses universelles, une qui ne reste qu'en puissance et une autre qui va se retrouver en acte. La prémisse particulière concernant le plaisir se voit activée par la proximité d'un plaisir et obscurcit en quelque sorte la prémisse universelle concernant la bonne action, qui est pourtant normalement présente chez lui.

Prémisse universelle en puissance : Il est toujours préférable de tenir sa promesse.

Prémisse universelle en acte : Il est agréable de s'enivrer.

Prémisse particulière : Cette consommation est une occasion de s'enivrer.

Conclusion : Je dois accepter cette consommation pour m'enivrer.

En somme, le désir, qui se trouve à être la prémisse universelle, éveille l'opinion générale de l'agréable, qui se trouve à être la prémisse universelle, et laisse impuissante la connaissance du bien, qui se trouve à être la prémisse universelle en puissance. L'incontinent pratique quand même la bonne inférence et agit malgré tout de manière intentionnelle; le plaisir des sens est agréable (prémisse universelle), cet acte est un plaisir des sens (prémisse particulière), je dois accomplir cet acte (conclusion). Le problème pour l'incontinent est qu'il ne parvient pas à suivre le bon syllogisme - dans ce cas particulier, qu'il est toujours préférable de tenir sa promesse -, bien qu'il soit toujours bien présent en puissance.¹

Il en découle que lors de l'action incontinent, l'agent incontinent n'a pas vraiment accès à sa connaissance du bien et, l'espace d'une action, n'a pas vraiment conscience que son action est blâmable puisque la connaissance de la bonne action est obscurcie par le désir

¹Il ne s'agit pas pour autant d'une solution simple exempte de difficultés supplémentaires et soulevant des questions qui mériteraient, en d'autres circonstances, plus de discussion, mais nous n'avons malheureusement pas le temps de les soulever ici ou encore de les résoudre de manière satisfaisante. Il est à noter que ce type de solution soulève le même genre de problème que la solution de Donald Davidson concernant l'action acratique que nous verrons plus tard.

auquel il fait face. Ainsi, une fois l'action accomplie et la force de son désir diminuée, l'incontinent reprend peu à peu conscience de l'interdit qu'il a contourné comme « pour un homme ivre ou qui sommeille »¹ dégrisant ou s'éveillant complètement. La différence pour le continent se trouverait dans sa capacité à ne pas laisser complètement sa connaissance du bien s'obscurcir par ses désirs et à ainsi suivre le « bon » syllogisme en ne perdant jamais de vue l'interdit présent dans la situation particulière à laquelle il est confronté.

Encore une fois, il y a dans cette explication une importance dans la progression temporelle des états mentaux de l'agent, et non seulement dans les états présents au moment de l'action. Il s'agit d'un biais temporaire pour le plaisir qui pousse l'incontinent à l'action, et la présence antérieure et postérieure à l'action d'une croyance par rapport à l'interdit de cette action est pertinente pour le type de blâme que nous lui assignons, et ce, même si cet interdit lui était temporairement inaccessible. C'est pourquoi il est en quelque sorte impossible pour l'incontinent d'agir autrement au moment de l'action, puisqu'il ne perçoit plus l'interdit concernant son action et ne peut pas fournir l'effort nécessaire pour aligner son action avec la bonne prémisse comme le fait le continent. En somme, l'incontinent *aurait dû* développer préalablement la capacité de résister aux plaisirs auxquels il cède et ainsi pouvoir par la suite fournir *l'effort* pour garder à l'esprit l'interdit qu'il s'apprête à franchir.

Pourtant, lorsque nous nous déplaçons vers le problème de l'acrasie, c'est-à-dire l'action libre contre un meilleur jugement, l'importance d'une perspective temporelle et d'une notion d'effort disparaît presque entièrement pour ne se préoccuper que des états mentaux de l'agent présents au moment de l'action acratique elle-même. Nous verrons comment le débat concernant l'acrasie, bien qu'il se soit élargi par l'étude du phénomène de la faiblesse de la volonté au-delà des seuls manquements moraux, s'est aussi selon nous rétréci en ne s'attardant qu'à l'action acratique elle-même. Pour ce faire, nous verrons tout d'abord avec Davidson comment la problématique de la faiblesse de la volonté s'est en quelque sorte départie de sa notion de faiblesse, et donc d'efforts nécessaires pour ne s'attarder qu'au phénomène étrange d'une action intentionnelle d'un agent qui, cette fois, garde toujours présent un jugement évaluatif contraire à son action au moment de celle-ci. Nous verrons aussi comment une autre

¹Aristote, *Éthique à Nicomaque*, page 362

explication du même phénomène, cette fois principalement par le biais d'Alfred Mele, fera quant à elle intervenir une notion d'effort et avec elle la présence d'une faculté exécutive similaire à la volonté. Ces deux explications s'opposant dans un débat concernant la nature même du mécanisme de la rationalité pratique, il nous faudra prendre un temps considérable pour expliquer et souligner leurs approches et attitudes face au problème que soulève ce type de phénomène.

L'acrasie

À de nombreuses reprises, en m'installant pour continuer ce chapitre et allumant mon ordinateur, je me suis dit à moi-même que la meilleure chose à faire serait d'immédiatement ouvrir mon traitement de texte pour commencer à travailler sans tarder. Pourtant, je me suis retrouvé à ouvrir mon fureteur et à regarder quelques sites n'ayant aucune pertinence par rapport à cet ouvrage avant de me mettre au travail. Ai-je changé mon propre jugement qu'il me faudrait me mettre immédiatement à la tâche lorsque je me retrouvais à errer sur Internet quelques instants? Pas du tout, vous répondrais-je. Tout au long de mon action, j'ai l'impression d'avoir bien maintenu mon meilleur jugement qu'il me faudrait définitivement me mettre tout de suite à la tâche, et je finis d'ailleurs toujours par m'y mettre après quelques courts instants. Il semble bien que je sois coupable d'une certaine forme de faiblesse dans ce cas précis, bien que celle-ci ne fasse intervenir aucun jugement moral. Il semble également que j'ai agi de manière intentionnelle et libre. Après tout, personne ne m'a forcé à ouvrir mon fureteur, et il est aussi vrai que j'étais tout aussi libre de me mettre immédiatement à la tâche que je jugeais pourtant moi-même comme étant celle que je voulais accomplir en priorité.

La difficulté d'expliquer mon comportement dans ce cas provient du fait qu'il semble intuitif d'affirmer que lorsque nous délibérons avant d'agir, nous tentons en général de choisir la meilleure option qui s'offre à nous à l'aide des connaissances qui s'offrent à nous. Il est à noter qu'« en général » signifie ici qu'il n'est pas entendu dans cette explication du rôle des jugements évaluatifs, meilleurs jugements ou même jugements pratiques que ce type de jugement soit nécessaire pour toute forme d'action, mais seulement que lorsqu'il est présent ou qu'un agent parvient à ce type de jugement, celui-ci est suffisant pour expliquer la raison de

son action et la relation nécessaire entre celui-ci et l'action subséquente.¹ Il apparaît que lorsque nous délibérons, nous agissons en général en guidant nos actions vers un bien réel ou au moins imaginaire. Nous déterminons un état qui nous semble désirable et dirigeons ensuite nos actions vers ce que nous croyons qui nous permettra d'avancer vers cet état. Bien sûr, une fois l'action accomplie, de nouvelles informations peuvent nous parvenir et nous faire réaliser que l'option choisie ne permettait pas de progresser vers l'état des choses désiré ou même en empêchait la réalisation. Malgré tout, il sera encore possible d'expliquer rationnellement nos actions et nos raisons d'agir selon notre but initial et nos croyances au moment d'agir sur le résultat espéré, c'est-à-dire l'avancement de l'état recherché, et ce, même si le résultat se trouve à être l'opposé. Ce jugement évaluatif permettant de savoir quelle est la meilleure action à entreprendre entretiendrait donc une relation particulière avec l'action. Ce jugement évaluatif, conclusion de la délibération pratique qui est appelée « meilleur jugement », devrait motiver l'agent à accomplir l'action en question, puisqu'elle constitue selon l'agent lui-même la meilleure action qui lui est ouverte.

Il s'agit d'une vision de la rationalité pratique similaire à celle de la rationalité théorique, c'est-à-dire que de la même façon que la conclusion d'un syllogisme théorique devrait, chez un agent rationnel, engendrer la formation de la croyance correspondante, la conclusion d'un syllogisme pratique devrait, chez un agent rationnel, engendrer l'action correspondante. Cette vision de la rationalité pratique qui assigne une importante force motivationnelle à la conclusion de la délibération pratique est résumée par Davidson à l'aide de ces deux principes:

P1 : Si un agent veut faire x plus qu'il ne veut faire y et croit qu'il est libre de faire x ou y, alors il fera intentionnellement x s'il fait x ou y intentionnellement.

P2 : Si un agent juge qu'il serait mieux de faire x que de faire y, alors il veut faire x plus qu'il ne veut faire y.²

¹Voir Sarah Stroud, "Weakness of will and practical judgement", *Weakness of Will and Practical Irrationality*, Oxford University Press, Oxford, 2003, page 123 pour la précision concernant l'usage de "généralement" dans l'explication de l'action rationnelle au sujet de l'action acratique et du meilleur jugement.

²Davidson, Donald, "How is weakness of will possible?", *Essays on actions and events*, Oxford University Press, New York, 2001, page 23.

Ce modèle internaliste, puisque le jugement de l'agent devrait motiver celui-ci à l'action, nous permet de faire sens de nos actions et de celles des autres en rapportant nos actions issues de délibérations aux jugements ayant mené à celles-ci et aux raisons ayant motivé la formulation de ces jugements. Ce modèle présente l'avantage d'être extrêmement intuitif. En effet, lorsque nous délibérons pour déterminer quelle action poser, nous nous posons même souvent littéralement la question à nous-mêmes: quelle est la meilleure action possible? La réponse à cette question, x est la meilleure action, permet de situer la responsabilité et l'absence de compulsion dans l'action et la délibération de l'agent en question. Notre réponse à cette question, réponse qui devrait normalement se traduire immédiatement en action, ou du moins au moment prévu, constitue notre meilleur jugement. Ce meilleur jugement ne constitue pas nécessairement le « meilleur » jugement objectif sur ce que nous devrions accomplir pour autant. Il s'agit plutôt de la meilleure option dont nous ayons conscience au moment de notre délibération et à laquelle nous parvenons au terme de cette délibération.¹ Ainsi, les actions ayant des conséquences directement néfastes pour l'agent peuvent alors être expliquées par l'ignorance d'une information ou d'une autre qui auraient permis à l'agent en question de choisir une alternative, et donc de formuler un autre meilleur jugement et de le suivre jusqu'à son accomplissement nécessaire.

Si nous revenons maintenant sur notre exemple abordé un peu plus tôt, il devient bien difficile de l'intégrer à ce modèle. En effet, il semble que dans ma délibération, je sois parvenu au meilleur jugement qu'il me faudrait me mettre immédiatement à ma tâche d'écriture (x) et non perdre du temps sur Internet (y). Or, suivant P2, si mon meilleur jugement consiste à faire (x) plutôt que (y), je devrais vouloir faire (x) plus que je ne veux faire (y), et suivant P1, si je veux faire (x) plus que je ne veux faire (y), alors je devrais faire (x) intentionnellement. Pourtant, je fais (y) intentionnellement. Ce type d'acrasie, qui pose un si grand problème au modèle internaliste de l'action intentionnelle, se nomme « action

¹Nomy Apaty souligne dans son article "On acting rationally against one's best judgment" *Ethics*, Vol. 110, No. 3 (Avril 2000), pages 488-513 que le meilleur jugement ne constitue en fait qu'une croyance comme une autre qui peut elle aussi avoir été formée sur une mauvaise base ou en n'ayant pas pris en compte des informations pourtant présentes et de manière consciente chez l'agent. Il s'ensuit qu'il peut alors être rationnel d'agir contre son meilleur jugement, celui-ci pouvant avoir été formé en ne prenant pas assez en compte le paysage plus global des désirs et des croyances de l'agent.

acratique stricte ». Il s'agit d'une action libre et intentionnelle accomplie contre un meilleur jugement toujours présent par l'agent au moment de l'action.

Ainsi, bien que ce modèle internaliste de la rationalité pratique s'avère simple et intuitif et permette de bien situer la responsabilité et la liberté de l'agent dans ses délibérations et ses actions, celui-ci s'avère en bien mauvaise posture pour expliquer l'action acratique stricte. La proposition forte de P2, qui relie la motivation à agir au jugement évaluatif de l'agent, semble rendre impossible l'existence réelle d'actions acratiques strictes. Comment un agent pourrait-il agir contre son meilleur jugement si celui-ci, de par sa nature telle que décrite dans P2, est plus désirable? Faut-il modifier en partie P1 et P2 pour laisser une place ne serait-ce qu'à la possibilité de l'acrasie ou l'existence de celle-ci devrait-elle nous forcer à adopter une vision plus externaliste de la rationalité pratique où les jugements évaluatifs n'ont pas plus de force motivationnelle qu'une multitude d'autres facteurs? Il est maintenant plus aisé de comprendre pour quelle raison le phénomène de l'acrasie a intéressé et intéresse encore un si grand nombre d'auteurs. Sa seule existence peut servir à mettre en doute une conception très plausible de la rationalité pratique et à forcer les défenseurs de celle-ci à tenter d'expliquer comment et pourquoi l'acrasie ne met pas en danger leur édifice, que ce soit en niant son existence ou en tentant de l'incorporer dans celui-ci. En effet, l'externaliste peut affirmer que si l'acrasie existe, alors il doit manquer quelque chose aux meilleurs jugements pour fonctionner correctement, et donc que même sans acrasie, le meilleur jugement ne suffit pas pour mener à l'action.¹ Aussi, puisque l'acrasie ne présente pas un défi explicatif pour les externalistes, nous commencerons par voir comment Davidson, qui est convaincu de la vérité de P1 et P2, a tenté de faire la lumière sur ce phénomène.

Pour pallier cette difficulté pour le moins importante, Davidson fait intervenir un autre type de jugement qui n'entretient pas le même genre de relation avec l'action, mais qui a la propriété de mener à un meilleur jugement lorsque l'action n'est pas acratique. Voyons tout d'abord la caractérisation que Davidson fait de l'action acratique, qui se trouve à être assez

¹Stroud, Sarah "weakness of will and practical judgement", *Weakness of will and practical irrationality*, Oxford University Press, Oxford, 2003, page 127. Stroud souligne cette utilisation de l'acrasie par les défenseurs d'une conception externalisme pour attaquer la vision internalisme de la rationalité pratique.

près de la caractérisation générale que nous avons donnée plus tôt, mais avec une subtile différence :

En faisant x, un agent est acratique si et seulement si : (a) l'agent fait x intentionnellement; (b) l'agent croit qu'il y a une action alternative ouverte à lui; et (c) l'agent juge que, toutes choses considérées, il serait mieux de faire y que de faire x.¹

Davidson précise avec (a) que l'action acratique est libre, puisque l'action est intentionnelle de la part de l'agent. Il est aussi nécessaire que l'action soit intentionnelle, puisque l'agent acratique, bien qu'il ne semble pas agir pour « les bonnes raisons » selon sa propre évaluation, agit malgré tout pour des raisons, et donc de manière intentionnelle. Par exemple, lorsque je ne parviens pas à me mettre immédiatement à l'écriture de ce chapitre pour fureter sur Internet, j'ai malgré tout des raisons pour le faire, il ne s'agit seulement pas de bonnes raisons selon ma propre évaluation de ma situation. Davidson introduit ensuite avec (b) la croyance par l'agent d'une autre option ouverte, qu'elle soit réelle ou non, rendant l'action acratique possible même si, par exemple, mon traitement de texte n'avait pas fonctionné si je ne n'avais pas décidé de d'abord flâner un peu. Finalement, Davidson introduit avec (c) le jugement particulier contre lequel l'agent agit de manière acratique, soit un jugement *toutes choses considérée* (TCC) que cette option, réelle ou non, est supérieure à celle entreprise par l'agent.

L'utilisation par Davidson d'un jugement toutes choses considérées au lieu d'un meilleur jugement pour caractériser l'action acratique n'est évidemment pas un hasard. Alors que le meilleur jugement se trouve à être un jugement inconditionnel du type « x est supérieur à y », le jugement TTC est plutôt un jugement conditionnel du type « x est supérieur à y en regard de r », r signifiant « en vue de certaines raisons d'agir ». Cette distinction ne permet certes pas à Davidson d'accepter l'action acratique stricte, mais lui permet malgré tout d'intégrer un certain type d'action acratique à P1 et P2. Voyons plus en détail la nature de ces jugements conditionnels et leurs rôles dans la délibération d'un agent pour mieux saisir cette distinction particulière qui, comme nous le verrons, s'oppose à l'explication d'Aristote concernant l'action incontinent.

¹Davidson, Donald, "How is weakness of will possible?", page 22

Davidson décortique le processus délibératif qui nous permet de parvenir à des décisions en passant par une critique du modèle aristotélicien que nous avons justement vu plus tôt. Selon lui, ce modèle ne permet pas de rendre correctement compte de l'action acratique ni de la plupart des dilemmes moraux auxquels nous devons faire face dans nos délibérations. On se rappelle que pour Aristote, il est possible d'expliquer l'action d'un agent par les raisons qui l'ont mené à cette action. Ces raisons se trouvent à être exprimées sous la forme d'un syllogisme dans lequel le désir d'un état (prémisse universelle) et la croyance qu'une action peut mener à cet état (prémisse particulière) mèneront directement à l'action correspondante (conclusion pratique). Dans le cas de l'incontinent, les passions qu'éveille l'opportunité de plaisirs des sens viendraient en quelque sorte obscurcir la « bonne » prémisse universelle issue de la science que possède déjà l'agent (ex : il ne faut pas succomber au plaisir des sens) au profit d'une autre prémisse universelle, celle-ci issue de l'opinion (ex : il faut poursuivre le plaisir des sens). Or, comme le souligne Davidson :

« ... if we postulate a strong desire from which he acted, then on theory, we also attribute to the agent a strong judgement that the action is desirable ; and if we emphasize that the agent's ability to reason to the wrongness of his action was weakened or distorted, to the extent we show that he did not fully appreciate that what he was doing was undesirable. »¹

Comme nous l'avons vu avec Aristote, l'incontinent ne possède pas réellement le jugement qu'il ne devrait pas poser cette action. Cette connaissance de l'interdit ne retourne qu'une fois le désir qui a poussé l'agent à l'action incontinente a diminué. Pour Davidson, ces différents jugements inconditionnels - je dois faire A, je ne dois pas faire A - ne correspondent pas et ne reflètent pas l'acte de délibération d'un agent. Aussi, le fait de parvenir au terme de syllogismes aux conclusions contradictoires de la forme « je dois faire A » et « je ne dois pas faire A » ne semble pas rendre compte de la complexe et parfois subtile évaluation des options que nous opérons lorsque nous délibérons.

Davidson défend plutôt que lorsque nous délibérons, nous évaluons les options ouvertes à nous en tentant de distinguer par quelle relation une entité (action ou objet) présente une supériorité ou un avantage sur l'autre par rapport au but que nous désirons atteindre. Nous évaluons plutôt des jugements conditionnels ou *prima facie*, c'est-à-dire qui présentent à

¹Davidson, Donald, "How is weakness of will possible?", page 32.

première vue et sous un certain angle un avantage sur un autre. Par exemple, l'appartement A peut être jugé *prima facie* supérieur à l'appartement B en ce qui concerne la luminosité, mais l'appartement B peut être jugé *prima facie* supérieur en ce qui concerne l'espace disponible. L'espace disponible et la luminosité constituent chacune une raison (r) pour accorder une supériorité relationnelle à l'une ou l'autre des options. Si bien qu'il est possible d'affirmer sans contradiction que :

Pour (r), A est *prima facie* supérieur à B, et pour (r'), B est *prima facie* supérieur à A.

Il n'y a aucune contradiction dans ces jugements, puisque la supériorité de A sur B et de B sur A n'est ici vraie que dans le jugement de leurs caractéristiques relatives, et non dans un jugement inconditionnel sous la forme de « A est supérieur à B et B est supérieur à A », qui serait contradictoire. Ces jugements *prima facie* sont évidemment insuffisants à eux seuls pour mener à une intention; il n'est pas suffisant de savoir que A est supérieur sur un aspect et B sur un autre, il faut pouvoir évaluer tous ces jugements en un seul jugement qui, lui, pourra trancher en prenant en considération la valeur, elle aussi relative¹, des différents jugements *prima facie* entre eux. C'est justement le fait que ces jugements ont eux aussi une valeur relative qui permet à l'agent de trancher et de ne pas être constamment prisonnier de dilemmes insolubles à chaque action intentionnelle nécessitant une délibération entre des options mutuellement exclusives.

Par exemple, si George devait choisir entre une salade ou un hamburger pour un dîner au restaurant, nous pourrions dire que George juge que de manger la salade (S) est *prima facie* meilleur que de manger un hamburger (H) pour (r) l'absence de brûlements d'estomac futurs. Nous pourrions aussi ajouter que George juge que (H) est *prima facie* supérieur à (S) pour (r') le plaisir instantané, et que George juge également que le plaisir instantané (x) est *prima facie* supérieur à la possibilité de douleur dans le futur (y), parce que (r'') le plaisir instantané est une certitude. George formule alors un jugement que Davidson nomme jugement toutes choses considérées (TCC), qui prend en compte l'ensemble de ces jugements

¹Les jugements reposant sur des raisons, nous accordons également une valeur relative aux raisons qui supportent ces jugements. Il est possible que j'accorde plus d'importance à la luminosité qu'à l'espace dans un appartement. Ainsi, même si chaque appartement possède une raison qui lui accorde une supériorité relative sur l'autre, l'importance relative même que j'accorde à ces raisons entrera elle aussi dans ma délibération.

prima facie en un tout devant permettre de déterminer quelle option est la meilleure. En considérant l'ensemble de ces jugements *prima facie*, George arrivera à ce qu'il juge, et ceci est important, comme étant la meilleure option en vue de ses raisons d'agir. La délibération simplifiée de George pourrait donc ressembler à ceci :

$Pf(S > H (r)y)$

$Pf(H > S (r')x)$

$Pf(x > y (r''))$

$TCC pf(H > S (r...))$

Le jugement toutes choses considérées est encore un jugement conditionnel, bien qu'il prenne l'ensemble des jugements *prima facie* en compte. Ce type de jugement conditionnel est, comme le souligne Davidson, « pratique seulement dans son sujet et non dans son résultat. »¹ C'est-à-dire qu'il ne porte pas en lui-même la force motivationnelle nécessaire pour mener à l'action dont le meilleur jugement est imputé par P2. Un agent normal, après avoir formulé un jugement TCC, pourra alors formuler un jugement inconditionnel de la forme de « B est meilleur que A » qui correspondra à son meilleur jugement et qui, lui, se traduira inévitablement en action en respectant P1 et P2. Pour une action normale, les raisons de l'agent de faire celle-ci seront les mêmes qui l'auront mené à formuler son jugement TCC.

Dans le cas d'une action acratique, l'agent se sera arrêté au jugement conditionnel toutes choses considérées et agira contre celui-ci, en fonction d'un jugement inconditionnel qui ne correspond pas au jugement conditionnel. Dans ce cas, les raisons pour l'action acratique de l'agent pourront quand même être trouvées dans ses jugements pf préalables, puisque l'acrate agit malgré tout pour des raisons, mais elles seront contraires au jugement toutes choses considérées auquel il sera parvenu. George sera acratique si, avec la même délibération vue préalablement concernant son choix de nourriture, c'est-à-dire que toutes choses considérées, il devrait choisir (H) plutôt que (S), il choisissait (S) au moment de passer sa commande. Nous pouvons comprendre la raison qui le pousse à choisir (S), c'est-à-dire

¹Davidson, Donald, "How is weakness of will possible?", page 39.

que (S) est pf supérieur à (H) au niveau du choix diététique, mais George aura de la difficulté à faire sens de son geste puisqu'il juge lui-même que toutes choses considérées, sa meilleure option, considérant ses propres raisons, était (H).

C'est justement ce que Davidson veut souligner de l'action acratique. Comme le dernier exemple le démontre, il ne s'agit pas d'un échec moral, puisqu'il n'y avait rien de moral dans le choix de la salade ou du hamburger. Il ne s'agit pas non plus de la présence de croyances logiquement contradictoires comme nous avons pu en voir dans le syllogisme pratique d'Aristote, puisqu'il s'agit de jugements relatifs, et donc conditionnels, et non de jugements inconditionnels qui engendrent inévitablement l'action concernée comme le stipule P1 et P2. Ce qui ne fonctionne pas chez l'agent acratique pour Davidson réside dans le fait qu'il agit et juge irrationnellement, puisqu'il agit contre son propre jugement toutes choses considérées et ne parvient donc pas à former un meilleur jugement inconditionnel lui correspondant : « What is wrong is that the incontinent man acts, and judges, irrationally, for this is surely what we must say of a man who goes against his own best judgement. »¹ Inversement, selon Davidson, il existe un principe de l'action non acratique et rationnelle (continente) qui consiste à accomplir l'action jugée la meilleure sur la base de toutes les raisons pertinentes disponibles.²

Il semble par contre que cette explication nous laisse encore avec de nombreuses questions concernant la raison du manque de « contrôle de soi » de la part de l'agent acratique. Comme le souligne Micheal Bratman³, Davidson ne nous explique pas vraiment pourquoi l'agent acratique s'arrête à son jugement TTC et ne formule pas le meilleur jugement lui correspondant. De plus, Davidson souligne « qu'il n'y a aucune raison en principe que de devenir continent soit plus difficile que de devenir chaste ou brave. »⁴ Pourtant, l'observation que l'agent agit de manière irrationnelle ne nous permet pas de comprendre pourquoi il agit de la sorte et comment il pourrait ne plus le faire. Devenir chaste ou brave ne demande-t-il pas du temps pour former l'habitude désirée et une certaine dose d'effort de la part de l'agent pour

¹Davidson, Donald, "How is weakness of will possible?", page 41.

²Davidson, Donald, "How is weakness of will possible?", page 41.

³Bratman, Micheal, "Practical Reasoning and Weakness of the Will", *Noûs*, Vol. 13, No. 2 (Mai, 1979), pages 153-171.

⁴Davidson, Donald, "How is weakness of will possible?", page 41. (traduction libre)

y parvenir? Or, la notion d'effort et de temps semble totalement absente de l'explication qu'il fournit. Qu'en est-il de la possibilité d'action acratique stricte, c'est-à-dire contre un jugement inconditionnel? Bratman souligne justement qu'il semble bel et bien exister des cas d'actions acratiques strictes, c'est-à-dire contre un meilleur jugement inconditionnel, et que celles-ci sont pourtant impossibles selon le modèle internaliste de l'action intentionnelle proposé par Davidson.

Mais même si nous pouvions concéder ce point, faut-il comprendre Davidson de la même manière qu'Aristote, c'est-à-dire que l'acrate n'a pas développé les habitudes nécessaires pour transformer ses jugements conditionnels en jugements inconditionnels, et qu'il est, tout comme l'incontinent, impuissant face à ses actions? Le problème est que l'incontinent était impuissant à contrôler son action seulement en regard de situations spécifiques, c'est-à-dire lorsqu'il était confronté aux mêmes types de désirs que ceux recherchés par l'intempérant. Il était alors possible d'expliquer le processus qui obscurcissait son raisonnement normal et laissait libre cours aux plaisirs du corps qu'il désire tant. Dans le cas de l'acrate, puisque Davidson précise justement qu'il ne se limite pas à la sphère morale, et donc aux vices possibles, l'explication devient plus difficile. Pourquoi George a-t-il choisi la salade au lieu du hamburger? Ce n'est certes pas son désir de salade qui a brouillé son raisonnement. Pourquoi George n'a-t-il pas pu transformer son jugement conditionnel, que toutes choses considérées, il devrait choisir de manger le hamburger, en un jugement inconditionnel lui correspondant? Davidson se trouve bien impuissant à expliquer pourquoi une telle chose survient, se contentant d'affirmer qu'il s'agit d'une action irrationnelle de la part de l'agent, qui ne sait pas lui-même pourquoi il agit de la sorte.

Dans le même sens, Alfred R. Mele¹ reproche l'incapacité du modèle internaliste à fournir une explication de l'action acratique. Ce que nous voulons savoir, c'est *pourquoi* l'agent a agi pour cette raison-là et non pour les autres qu'il jugeait pourtant meilleures. Or, sans interférence extérieure, les meilleurs jugements ne semblent pas avoir la capacité d'expliquer tous les cas d'actions intentionnelles, particulièrement les cas limites comme l'acrasie. Pour Mele, il ne s'agit pas pour autant de jeter complètement l'explication d'action

¹Mele, Alfred, R., *Irrationality An essay on akrasia, self-deception and self-control*, Oxford University Press, New York, 1987.

par les raisons de celle-ci, mais seulement d'y ajouter des notions supplémentaires et extérieures aux seuls jugements pour la rendre adéquate.

En effet, comme Davidson l'admet lui-même, si les raisons sont les causes de l'action intentionnelle, alors les meilleures raisons devraient nécessairement mener aux actions correspondantes. Pour parvenir à garder une théorie causale de l'action, il s'agit tout simplement, selon Mele, d'abandonner la vérité de P2 qui stipule que l'agent est nécessairement plus motivé à faire ce qu'il évalue comme étant la meilleure chose à faire. Comme Mele l'affirme: « That the motivational force of a want may be out of line with the agent's evaluation of the object of that want seems to me obvious. »¹ Lorsque nous évaluons nos différentes options avant une action et qu'il nous faut choisir entre des options mutuellement exclusives, il est rare de tenter de les départager en se demandant pour laquelle nous sommes le plus motivés. Nous allons plutôt généralement les évaluer en leur assignant un ordre de valeur selon différents aspects, comme c'était le cas lorsque nous avons exposé les jugements *prima facie* : sous l'aspect x et pour la raison r, A est *pf* supérieur à B. Ce type d'évaluation selon la valeur relative des différentes options ne nous dit rien sur leurs forces motivationnelles respectives et encore moins sur leurs forces motivationnelles à différents moments. Comme nous le verrons plus tard, celles-ci ne sont pas nécessairement stables à travers le temps non plus.

En somme, pour Mele, il faut différencier deux sens distincts de « vouloir ». Soit « vouloir » au sens évaluatif, qui se traduit par l'expression d'un jugement au terme de la délibération (en prenant en compte nos désirs, croyances, principes, etc.) et « vouloir » au sens motivationnel, qui se trouve à être l'expression de la force motivationnelle des différentes options.² Évidemment, lorsque l'agent produit un meilleur jugement au terme de son évaluation, celui-ci aura une certaine force motivationnelle, mais celle-ci restera en général distincte de la décision de l'agent et sera en quelque sorte hors de son contrôle direct. Le simple fait de vouloir ou de choisir d'être plus motivé par quelque chose n'aura pas d'impact immédiat sur la force motivationnelle que cette chose inspire, de la même manière que désirer croire en quelque chose n'engendre pas directement la croyance correspondante.

¹Mele, *Irrationality An essay on akrasia, self-deception and self-control*, page 37.

²Mele, *Irrationality An essay on akrasia, self-deception and self-control*, Page 37.

Ceci n'implique pas pour autant qu'il soit impossible d'influencer la force motivationnelle de nos désirs. Si tel était le cas, nous serions toujours victimes de la fluctuation de nos désirs, et il deviendrait même absurde de tenir qui que ce soit responsable de ses actes ou même de considérer qu'il existe un agent responsable de nos actions. Il est toujours possible de manipuler, de manière indirecte, la force motivationnelle de nos désirs, par exemple en portant notre attention sur les aspects négatifs ou positifs, directs ou indirects, qu'occasionne la réalisation d'un désir selon que nous désirons l'inhiber ou l'accentuer. De la même manière, il nous est aussi possible de diriger notre attention exclusivement sur les éléments qui confirment ce que nous voulons croire pour que se forme la croyance correspondante, et ce, bien que nous n'ayons pas un contrôle sur la formation de cette croyance. Ce qu'il est important de souligner à ce stade réside dans le fait que contrairement à ce que Davidson propose et à P2, il est maintenant possible non seulement que l'évaluation de l'agent ne s'accorde pas avec la force motivationnelle de ses désirs (wants), mais aussi que sa propre évaluation de la force motivationnelle de ses désirs (wants) ne s'accorde pas non plus avec la force motivationnelle *réelle* de ses désirs (wants).

Selon Mele, ce qui rend l'action acratique possible et même non problématique réside dans la distinction entre un jugement inconditionnel et une intention. Pour l'internaliste, tout le problème de l'action acratique se trouvait justement dans l'adéquation du meilleur jugement avec l'intention. Il était encore possible, lorsqu'il y avait une certaine distance entre la formulation de l'intention et de l'action, de faire sens d'un certain type d'action acratique consistant en une révision du jugement inconditionnel préalable, mais il restait impossible de maintenir que l'agent conservait encore son jugement inconditionnel et agissait malgré tout contre celui-ci. Comment le pourrait-il si la formation d'un jugement inconditionnel engendre nécessairement la formation de l'intention lui correspondant et avec une action subséquente?

Pourtant, selon Mele, il existe certainement des cas de la sorte. Mele propose l'exemple de John¹, un étudiant dans un cours de biologie qui doit piquer son doigt pour effectuer un prélèvement sanguin. Cet étudiant désire bien réussir durant cet exercice, et malgré une certaine peur de la douleur qu'occasionnera la pique qu'il s'infligera, il juge qu'il

¹Mele, *Irrationality An essay on akrasia, self-deception and self-control*, page 35.

serait préférable de se piquer, et suivant son meilleur jugement, il forme l'intention de piquer son doigt. Lorsque John évalue ses options mutuellement exclusives, il n'évalue pas s'il est plus motivé à se piquer le doigt ou non, mais il évalue plutôt la valeur de se piquer le doigt et la valeur de ne pas le piquer. Le fait qu'il juge qu'il devrait se piquer le doigt peut être expliqué en affirmant que John accorde plus de valeur à réussir cet exercice qu'au léger inconfort physique que la pique lui occasionnera, mais cela n'implique pas nécessairement qu'il soit plus motivé à le piquer qu'à éviter la douleur, et il est même possible que sa peur de la douleur augmente plus le moment de la pique approche et sa motivation d'éviter la douleur avec elle.¹ C'est justement ce qui se produit à sa première tentative, et John ne parvient pas à piquer son doigt, bien qu'il réussisse finalement à sa deuxième tentative.

Peut-on expliquer l'échec de sa première tentative en affirmant que John a abandonné son jugement inconditionnel qu'il devrait piquer son doigt? « Pas du tout », nous répondrait John, et il semblerait en effet qu'il ait maintenu son jugement, puisqu'il a continué jusqu'à la réussite à sa deuxième tentative. Ce qui s'est plutôt produit durant la première tentative de John, c'est que ses motivations n'étaient pas alignées avec son meilleur jugement, et que bien qu'il ait intentionnellement évité de piquer son doigt, il n'a pas pour autant abandonné le jugement inconditionnel de piquer son doigt.² En d'autres mots, John a flanché sous la peur à sa première tentative, mais a réussi à *contrôler* celle-ci à sa deuxième. C'est cette notion de contrôle de soi, soit l'acte d'accorder son action avec son meilleur jugement, que l'externaliste ajoute à l'explication de l'action intentionnelle et qui cherche justement à rendre compte de la « volonté » de l'agent d'agir selon les raisons qu'il juge les meilleures malgré des forces motivationnelles contraires à celles-ci.

Similairement à Aristote, qui plaçait l'incontinence dans un spectre moral de l'action³, Mele place également l'action acratique et le contrôle de soi, ou son opposé, l'encrasie, dans un spectre comportemental similaire :

« Akratia and *enkrateia* lie on a continuum whose endpoints are, on the one hand, the agent who is totally lacking in self-control (qua ability) and wholly without motivation to act as he

¹Nous expliquerons plus loin la mécanique dans ce renversement temporaire de ses préférences.

²Mele, *Irrationality An essay on akrasia, self-deception and self-control*, page 43.

³Soit le vertueux, le continent, l'incontinent et le vicieux.

judges best and, on the other, the perfectly or ideally self-controlled person. Both sorts of agent, if not philosophers's fictions, are very rare indeed.”¹

La fonction première du contrôle de soi serait de tenter de maintenir la balance motivationnelle de l'agent du côté de son meilleur jugement. Pour ce faire, Mele distingue deux types de résistance qu'il est possible de déployer pour combattre la force motivationnelle d'inclinaison contraire à notre meilleur jugement : la résistance stratégique et la résistance brute. La résistance stratégique, « skilled resistance », consiste en des stratégies pouvant servir indirectement à augmenter sa motivation pour l'action du meilleur jugement ou à diminuer sa motivation pour l'action contraire.² Il peut s'agir par exemple de porter son attention sur les avantages de l'action du meilleur jugement ou encore de changer son environnement ou son entourage pour favoriser le comportement désiré. Pour reprendre mon exemple de délai dans l'écriture de ce chapitre, je peux par exemple installer préalablement des dispositifs sur mon fureteur pour m'empêcher de l'utiliser entre certaines heures où j'ai l'intention de travailler.³ Pour ce qui est de la résistance brute, « brute resistance », il s'agit du type de résistance que nous associons généralement avec l'idée d'effort déployé dans un effort de volonté. Pour ce dernier, il s'agit de former une nouvelle intention servant exclusivement à s'assurer que nous maintiendrons l'intention de faire x que nous avons formée préalablement.⁴ Dans ce cas, je peux former une intention dans laquelle je stipule clairement que je ne devrais pas aller sur Internet avant de travailler sur mon chapitre pour garantir que mon intention de travailler se réalise. Le degré de contrôle de soi dont dispose un agent dépendra ainsi de l'éventail de résistance stratégique qu'il lui est possible de déployer et de la puissance de sa résistance brute.

L'agent qui agit selon son meilleur jugement alors qu'il doit combattre des motivations contraires peut être littéralement compris comme étant en contrôle de lui-même, puisqu'il

¹Mele, *Irrationality An essay on akrasia, self-deception and self-control*, page 61.

²Mele, *Irrationality An essay on akrasia, self-deception and self-control*, Page 26.

³Cette perspective est similaire à la notion de volonté étendue, « extended will », qui signifie que les agents utilisent régulièrement des éléments de leur environnement pour s'assurer d'effectuer certains projets ou actions, étendant en quelque sorte leur volonté en modifiant leur environnement pour réaliser plus facilement les intentions qu'ils formulent. Voir Joseph Heath et Joel Anderson « Procrastination and the extended will », *The thief of time*, Oxford University Press, New York, 2010, pages 233-252 pour un exposé détaillé de cette stratégie particulière.

⁴Ce type d'intention particulier est similaire à une résolution telle que définie par Richard Holton dans son ouvrage *Willing, Wanting, Waiting*, que nous verrons par la suite.

parvient, que ce soit par une résistance stratégique ou brute, à réaligner ses motivations en faveur de ce qu'il a lui-même jugé comme étant la meilleure action, confirmant en quelque sorte qu'il est bien la source de son action intentionnelle. N'avons-nous pas justement la sensation d'être impuissants face à nos actions lorsque nous agissons de manière acratique et d'être responsables de nos actions lorsque nous résistons?

Il semblerait que ce constat de l'action acratique se rapproche beaucoup plus de l'idée de faiblesse qui est comprise dans celle de faiblesse de la volonté. L'acrasie cesse en quelque sorte d'être un problème ou un casse-tête purement conceptuel à résoudre pour le philosophe de l'action intentionnelle, et témoigne plus de l'expérience concrète des différentes forces motivationnelles qui nous affectent et nous forcent justement à les combattre et à leur résister. Ce modèle permet également d'expliquer l'existence d'actions acratiques strictes, contrairement à celui développé par Davidson qui ne pouvait qu'accommoder les cas d'actions acratiques contre un jugement conditionnel ou toutes choses considérées et véritablement expliquer pourquoi l'agent avait agi de la sorte, sinon parce qu'il l'avait fait de manière irrationnelle.

Continuant dans la même direction, nous allons maintenant exposer plus en détail les mécanismes explicatifs possibles pour ces renversements temporaires de préférence dont Mele fait mention en présentant la dernière conception concernant la faiblesse de la volonté. Ces renversements de préférence se trouvent en fait à être si puissants qu'Holton affirme que la difficulté ne se trouve pas dans l'explication de la faiblesse de la volonté, mais bien dans l'explication de l'existence de la force de volonté. La conception d'Holton s'éloigne considérablement des autres conceptions que nous avons vues jusqu'à maintenant, puisqu'elle ne concerne plus l'action contre un jugement, que ce soit sous la forme de l'incontinence ou des différentes formes d'actions acratiques, mais bien la reconsidération injustifiée de résolutions.

Le manque de fermeté

Pour Holton¹, réduire la faiblesse de la volonté à l'acrasie ou l'action libre contre un meilleur jugement ne rend pas adéquatement compte de la conception commune et non philosophique de la faiblesse de la volonté.² Selon lui, il est nécessaire de distinguer l'acrasie et la faiblesse de la volonté comme deux phénomènes distincts qui peuvent aussi interagir de différentes manières.³ Il ne s'agit plus ici de conflits entre le jugement évaluatif et l'action, et donc d'évènements singuliers et synchroniques, mais plutôt d'un phénomène fondamentalement ancré dans l'aspect diachronique de notre agentivité et l'exécution ou la non-exécution d'intentions que nous formons à travers le temps. La résolution se trouve à être un type particulier d'intention que nous formulons pour nous assurer de l'exécuter dans le futur afin de contrer des inclinaisons contraires que nous pouvons prévoir.

Jusqu'à maintenant, nous avons traité de l'aspect délibératif comme si la question pertinente était toujours de savoir quelle est la meilleure chose à faire ici et maintenant. Pourtant, il nous faut souvent considérer l'assignation de tâches dans le futur, et ce, qu'il s'agisse de tâches uniques ou d'actions complexes qui nécessitent plusieurs actions futures et concertées de notre part. Ce type d'action apporte elle aussi son lot de difficultés, puisque nous réalisons de plus en plus à quel degré nos intérêts et désirs peuvent fluctuer sous la pression de différents facteurs, comme le phénomène de la saillance du coût présent par

¹Holton, Richard, *Willing, Wanting, Waiting*, Oxford University Press, Oxford, 2009.

²Mele et Holton poursuivent d'ailleurs encore ce débat à coups de différentes études et sondages pour tenter de déterminer quelle est finalement cette fameuse conception commune de la faiblesse de la volonté et laquelle des deux théories, l'action contre un meilleur jugement (Mele) ou la révision d'une résolution (Holton), en capture le mieux l'essence. Holton, dans un article récent écrit avec Joshua May, « What in the world is weakness of will », *Philos Stud*, 2012, pages 341-350 finit par admettre que ni lui ni Mele ne semblent avoir parfaitement raison et que la valence morale de l'action semble affecter de manière substantielle l'interprétation et l'accusation de faiblesse de volonté beaucoup plus que la notion d'action contre un meilleur jugement ou l'abandon de résolution. La notion de faiblesse de la volonté serait une forme d'agrégat conceptuel ou un concept prototypal où l'acrasie et la faiblesse pourraient se rejoindre et se séparer.

³Voir Alison McIntyre, « What is wrong with weakness of will » *The Journal of Philosophy*, 2006, pages 284-311 pour différentes combinaisons des deux phénomènes et la conséquence contre-intuitive qu'il peut parfois être plus rationnel d'être acratique pour éviter la tentation d'une rationalisation après l'abandon injustifié d'une résolution. Nous aborderons également cet aspect dans notre deuxième chapitre.

rapport au coût futur¹ ou la proximité ou la distance d'effort ou de plaisir², pour ne nommer que ceux-ci.

La théorie de picoéconomie de George Ainslie et le taux d'escompte hyperbolique exposés dans son ouvrage *Breakdown of will* et mentionné par Holton et Mele sont des exemples particulièrement troublants concernant la manière tordue dont nous semblons percevoir les bénéfices futurs de nos actions et comment il est aisé d'avoir très peu de considération pour notre nous futur. Selon cette théorie, la valeur accordée à différentes récompenses et l'intérêt que celles-ci suscitent ne sont pas stables dans le temps, mais dépendent plutôt de la proximité de l'objet de l'intérêt. Plus l'objet ou la récompense est distant, plus nous en diminuons la valeur actuelle. Alors qu'on émettait autrefois l'hypothèse que la courbe de cet intérêt augmenterait de manière exponentielle selon la proximité de l'objet, les derniers modèles suggéraient plutôt que la courbe d'intérêt ne serait pas constante, mais augmenterait brusquement, c'est-à-dire de manière hyperbolique, selon la proximité de l'objet. Selon ce modèle, lorsque nous sommes tiraillés entre une récompense plus large, mais obtenue plus tard, « Larger Later » ou « LL », et une récompense plus petite, mais obtenue plus rapidement, « Smaller Sooner » ou « SS », nous allons être beaucoup plus motivés par la plus petite et la plus rapide des récompenses. En effet, la valeur de LL se trouve à être réduite par sa distance et celle de SS disproportionnellement élevée en comparaison de sa proximité.

Ainslie compare nos intérêts à la perception des hauteurs d'édifices qui varie en fonction de notre perspective.³ Si nous désirons gravir l'édifice le plus haut, lorsque nous nous trouvons à une distance importante et à un angle favorable, il nous est possible de clairement distinguer cet édifice le plus élevé, surtout si celui-ci est situé derrière un édifice plus petit. Par contre, plus nous nous approchons, plus le petit édifice qui se trouve devant nous apparaîtra grand, celui-ci finissant même par occulter complètement l'édifice pourtant plus grand derrière lui. De cette perspective, il sera même possible de croire que cet édifice est peut-être plus grand que celui que nous avons aperçu au loin et de finalement décider de

¹Akerlof, George A, "Procrastination and obedience", *Richard T. Ely Lecture*, Vol. 81 No 2, 1991, pages 1-17. et O'Donoghue, Ted & Rabin, Matthew "Doing It Now or Later." *The American Economic Review*, Vol. 89 No1, 1999 pages 103-124.

²Ainslie, George, *Breakdown of will*, Cambridge University Press, Cambridge, 2001.

³Ainslie, *Breakdown of will*, page 36

gravir celui-ci, bien que notre intention d'origine consistait à gravir celui qui était le plus élevé. Le danger constant de cette vision tordue dont nous sommes les victimes, nous rappelle Ainslie, réside dans le fait qu'il peut sembler parfaitement raisonnable et même rationnel de modifier notre intention préalable, puisque la base même de notre évaluation et les intérêts que nous désirons promouvoir s'en trouvent modifiés.

Holton¹ utilise l'exemple d'un fumeur qui désire arrêter de fumer pour bien illustrer ce problème. George fume depuis plusieurs années et juge qu'il devrait arrêter bientôt afin d'éviter le risque de plus en plus important de complications reliées au tabagisme, et ce, bien que son habitude n'ait pour l'instant aucun n'impact majeur sur sa santé. D'un autre côté, à chaque moment où l'envie de fumer le saisit, George juge qu'une seule cigarette de plus n'aura pas un impact significatif sur son projet de vieillir en santé, et nous pourrions même admettre avec lui qu'une seule cigarette n'aura effectivement qu'un impact négligeable sur sa santé globale. Par contre, si George fonctionne de cette manière, c'est-à-dire en ne considérant à chaque fois que la seule cigarette qu'il désire fumer dans l'instant, George n'arrêtera jamais de fumer et son projet de vieillir en santé en sera compromis sans qu'il ait pour autant abandonné directement ce projet. Il y a donc une nécessité dans cette situation d'analyser la délibération de George dans une perspective plus large que la simple analyse du contenu de chacune de ses délibérations prises de manière individuelle. Comment George peut-il s'assurer que son intérêt à long terme ne soit pas compromis par une série d'intérêts à court terme qui, eux-mêmes, ne nuisent pas directement à cet intérêt à long terme, mais qui une fois compris dans une série continue en empêchent pourtant la réalisation?

Comme nous l'avons vu, il est insuffisant de s'en remettre à la délibération pour sortir du problème, puisque chaque instance prise en soi, comme la seule cigarette, peut être parfaitement raisonnable et pourtant aller directement à l'encontre de l'intérêt à plus long terme de l'agent. Or, comme le soulignent Holton et Ainslie, il est évident que nous parvenons parfois à poursuivre des LL et que nous ne sommes pas toujours sujets aux caprices des SS. Certains parviennent à mener à terme de grands projets malgré les tentations de remettre à plus

¹Holton, *Willing, wanting, waiting*, page 114.

tard ou de ne pas effectuer l'action qu'ils avaient pourtant déterminé vouloir accomplir, comme justement arrêter de fumer.

Il est donc nécessaire, tout comme avec le contrôle de soi de Mele, de faire intervenir une faculté exécutive qui permettrait à l'agent de résister aux SS pour pouvoir poursuivre des LL. Celle-ci interviendrait pour maintenir des résolutions, un type particulier d'intention formulé spécifiquement dans le but de combattre une inclinaison contraire et prévisible :

« Resolution [...] can be seen as particular kind of intention. Nevertheless, like desires, they are motivating states: an intention can move one to action. Intentions can thus work to preserve the motivational power of earlier desires: a desire can give rise to an intention, and this intention can result in subsequent action even when the desire is no longer present. Indeed an intention can result in subsequent action even when there are, by that time, contrary desires present.”¹

L'accusation de manque de fermeté surviendrait lorsque la résolution serait révisée ou défaite par les inclinaisons contraires qu'elle cherchait justement à défaire.² Pour qu'elle soit efficace, il faut que l'agent garde un équilibre précaire en maintenant la résolution présente à l'esprit tout en évitant la tentation de la réviser en la reconsidérant. Rappelons-nous les mécanismes qui peuvent tordre notre évaluation rationnelle de la situation, comme la saillance³ et le taux d'escompte hyperbolique, pour réaliser le risque de rouvrir notre délibération concernant une résolution. Nous pouvons faire preuve d'une grande imagination afin de rationaliser l'abandon d'une résolution prenant l'apparence de raisons distinctes de celles pour lesquelles nous l'avons originellement formulée. C'est pourquoi, précise Holton, la réussite d'une résolution dépendra également de la précision avec laquelle elle a été formulée pour tenir compte des difficultés futures et des rationalisations potentielles que nous pourrions formuler pour la réviser.

À l'opposé, la fermeté ou la force de volonté consisterait en l'effort nécessaire pour résister aux pressions du présent nous poussant à reconsidérer notre résolution pour les mêmes

¹Holton, *Willing, wanting, waiting*, page 119.

²Holton, *Willing, wanting, waiting*, page 78.

³Il s'agit de la saillance du coût présent par rapport au coût futur, c'est-à-dire que le coût d'une action au présent devant mener à un bénéfice futur nous apparaît de manière plus saillante que le coût futur de notre inaction. Par exemple, le coût présent de résister à une autre cigarette apparaîtra de manière plus saillante dans ma délibération que le coût futur de ne pas y résister. Cette notion sera vue plus en détail au deuxième chapitre lorsque nous soulignerons un exemple classique de procrastination de George Akerlof.

raisons qui nous ont poussés à la formuler. Pour Holton, la volonté serait une faculté particulière qui agirait tel un muscle, c'est-à-dire sujette à l'épuisement, limitée, difficile, mais pouvant être améliorée par son utilisation, et l'absence d'utilisation la rendant rapidement plus faible.¹ La variation de sa force peut être comprise comme le degré de confiance que nous avons dans notre capacité à suivre une règle. Chaque fois que nous désobéissons à la règle que nous nous sommes imposée, nous formons en quelque sorte un précédent qui diminue la croyance en nos chances futures de la respecter. C'est pourquoi il est toujours tentant de rationaliser la révision d'une résolution et d'affirmer que ce manquement ne consistait pas *véritablement* en un manquement, mais plutôt en un ajustement raisonnable pour des circonstances uniques. De cette manière, nous pouvons en quelque sorte justifier un manquement en affirmant qu'il s'agit d'une exception qui ne devrait pas affecter notre confiance en notre capacité de réaliser la résolution. Inversement, plus nous suivons la règle, plus notre croyance en notre capacité de la suivre augmente, et avec elle les chances que nous la suivrons dans le futur.

Aussi, plus nous parvenons à suivre certaines règles, plus il est probable qu'elles s'inscrivent comme une forme d'habitude et qu'elles en arrivent à ne plus nécessiter d'effort de volonté. Par exemple, si George formule la résolution de toujours revenir à pied du travail lorsque le temps le permet, alors qu'il revient normalement en transport en commun, les premières journées où le temps sera favorable, George sera tenté de chercher une raison pouvant consister en une exception lui permettant de se dérober de sa résolution. Il pourrait affirmer qu'il a trop de choses à faire ce soir-là pour accommoder le délai qu'occasionnera sa marche, ou qu'il n'avait pas suffisamment pris en compte l'état de fatigue dans lequel il serait après le travail. Par contre, si par un effort de volonté, il repousse ses reconsidérations en exécutant sa résolution, celle-ci devrait aussi de plus en plus diminuer et sa confiance en sa possibilité d'évaluer correctement les véritables exceptions qui pourraient se présenter devrait parallèlement augmenter. Ainsi, une fois l'habitude de marcher après le travail bien établie par le respect de la résolution, il pourrait même devenir difficile de ne pas marcher après le travail et paradoxalement demander un effort de volonté de ne pas le faire s'il formule une nouvelle résolution s'y opposant. Ainsi, ce cadre explicatif permettrait aussi d'expliquer comment

¹Holton, *Willing, wanting, waiting*, page 120

l'incontinent, tel que présenté par Aristote, pourrait développer l'habitude nécessaire pour résister aux désirs qui le poussent justement à être incontinent. Chaque fois que l'agent parvient à être continent face à ses désirs, il augmente sa propre croyance en ses chances quant à la possibilité même de résister à ses désirs. C'est que le continent, comme le souligne Aristote, a réussi à préalablement développer et à transformer en nature : « C'est en effet pour cette raison que l'habitude elle-même est difficile à changer, car elle ressemble à la nature, comme le déclare précisément Événos : ' Je te le dis, mon ami : l'entraînement exige beaucoup de temps et dès lors pour les hommes, il finit par être leur nature. ' »¹

Ainslie souligne à ce sujet l'utilité d'une ligne rouge (bright line) pour faciliter le respect de la règle et ainsi éviter la rationalisation d'occasions devant faire exception.² C'est exactement le mécanisme qui est utilisé pour traiter l'alcoolisme par les Alcooliques Anonymes. La ligne rouge consiste dans ce cas en l'interdiction de toute consommation d'alcool, aussi petite et insignifiante soit-elle. Cette ligne rouge empêche l'alcoolique de même tenter de rationaliser une occasion de boire comme étant une exception à la règle puisque la règle ne permet justement pas l'existence d'exceptions. C'est aussi pourquoi, explique Ainslie, il peut être aussi difficile de maigrir.³ Il est considérablement plus difficile de déterminer les lignes rouges et les limites de la règle, car nous ne pouvons pas complètement arrêter de nous nourrir.

Cette approche de la faiblesse de la volonté a entre autres l'avantage, selon Holton, de présenter un tableau représentatif du spectre de la volonté, entre la faiblesse et la trop grande fermeté en gardant les frontières floues entre ces deux extrêmes. Elle permet aussi de rendre compte de la sensation d'effort dont nous faisons l'expérience lorsqu'il faut nous en tenir à une résolution face à une inclinaison contraire et présente par le fait même un modèle de la faculté de la volonté l'opposant à la faiblesse. Il s'agit d'ailleurs de la seule conception de la faiblesse de la volonté que nous ayons vue ici qui fasse réellement intervenir une conception de la volonté pour expliquer la faiblesse de cette dernière. Par contre, la nécessité de formuler préalablement une intention limite considérablement la portée du blâme de manque de

¹Aristote, *Éthique à Nicomaque*, page 389.

²Ainslie, *Breakdown of will*, page 94

³Ainslie, *Breakdown of will*, page 97

fermeté. Dans cette perspective, si je désire me remettre en forme physique, mais que je ne formule aucune intention spécifique afin d'atteindre ce but, il ne s'agit pas de manque de fermeté. Pourtant, cette lacune dans l'aspect législatif¹ de notre agentivité semble témoigner d'une forme de faiblesse qui est pourtant courante pour de nombreux cas de procrastination, comme nous le verrons dans le second chapitre.

Conclusion du premier chapitre

Parvenus au terme de ce chapitre, nous avons finalement en main les différents types et expressions et de la faiblesse de la volonté et leurs causes et mécanismes respectifs devant nous permettre d'identifier son ou ses liens avec le phénomène de la procrastination. Nous avons tout d'abord vu l'incontinence, sa première expression, comme un tort seulement moral qui consistait généralement à flancher du côté des plaisirs tout en ayant une certaine conscience limitée de l'interdit moral qui était bafoué au moment de l'action. L'incontinence nous a permis de souligner l'importance, dès sa première expression, d'un effort préalable de la part de l'agent afin de développer l'habitude nécessaire pour résister à ses affections. En voyant ensuite l'acrasie, comprise comme une action intentionnelle contre différents types de jugements évaluatifs, nous avons pu souligner l'élargissement considérable du débat concernant la faiblesse de la volonté en ne nous attardant plus qu'à la simple dimension morale. Nous avons également pu voir comment l'explication internaliste du phénomène a dû faire intervenir un nouveau type de jugement évaluatif afin d'accommoder l'existence de l'action acratique, et comment l'explication externaliste a quant à elle nécessité l'intervention d'une faculté exécutive pour justifier l'action non acratique. Finalement, nous avons vu comment le manque de fermeté ne faisait pas nécessairement intervenir la dissonance entre des jugements évaluatifs et l'action de l'agent et permettait même un nouveau cadre explicatif à un phénomène distinct pouvant interagir avec les autres types de faiblesse de la volonté exposés précédemment.

¹C'est-à-dire dans l'élaboration d'intentions, en opposition à l'aspect exécutif de notre agentivité, c'est-à-dire dans la réalisation d'intentions.

Chapitre 2 : La procrastination

Alors que la faiblesse de la volonté pouvait se rapporter à plusieurs phénomènes distincts qui ont fait l'objet de multiples travaux, comme nous avons pu le remarquer durant le premier chapitre, la procrastination n'a pas ou très peu fait l'objet d'un véritable travail philosophique concernant sa définition. La procrastination est pourtant souvent mentionnée comme étant un vice extrêmement répandu et présent à différents degrés dans le quotidien d'un grand nombre d'individus. Bien que ses conséquences puissent parfois être bénignes et se limiter à quelques sueurs froides et nuits blanches pour terminer un projet avant la fatidique date butoir, elles peuvent aussi être funestes lorsqu'il s'agit de notre santé ou de nos finances, par exemple lorsque nous remettons au lendemain un examen médical qui pourrait permettre de traiter un mal plus tôt ou lorsque nous repoussons le moment de vérifier le solde de notre compte de peur qu'il soit en souffrance. Dans une étude concernant la santé mentale, Stead, Shanahan et Neufeld ¹ ont noté que les jeunes hommes ayant de fortes tendances à procrastiner avaient en général une moins bonne santé mentale dû au stress quotidien qu'engendrait leur comportement. Bien que reporter à plus tard des tâches qu'ils devaient accomplir leur procurait un bénéfice temporaire en éloignant la source de leur stress dans le futur, ce stress se révélait plus néfaste pour leur santé mentale sur de longues périodes.

Piers Steel ² souligne d'ailleurs que la procrastination affecte toujours la performance de celui qui l'a pratiquée, parfois de manière neutre, mais plus généralement de manière négative, et surtout jamais de manière positive. Il note également que les individus présentant le trait de caractère de procrastinateur auront en moyenne de moins bons résultats scolaires, mais aussi une moins bonne santé et de très fortes chances d'avoir de moins bonnes finances. Malgré l'étendue du phénomène et les graves conséquences pour l'individu qui pratique la procrastination, celle-ci n'a que très peu fait l'objet d'une étude sérieuse par les philosophes s'intéressant aux différentes défaillances de la rationalité pratique. Comme le souligne Alison McIntyre, une explication possible de cette lacune pourrait se trouver dans le fait que la procrastination ne semble pas représenter une défectuosité rationnelle aussi claire et explicite

¹Stead, R., Shanahan, M. J., Neufeld, R.W.J. "“I'll go to therapy eventually”, Procrastination, stress and mental health." *Personality and Individual Differences*, Vol. 49, 2010, pages 175-180.

²Steel, Piers, "The nature of procrastination: A meta-analytic and theoretical review of quintessential self-regulatory failure", *Psychological Bulletin*, Vol. 133, No. 1, 2007, pages 65-94.

que la faiblesse de la volonté.¹ Il est vrai qu'agir contre son propre meilleur jugement semble témoigner de manière évidente d'une forme ou d'une autre de défaillance de la rationalité pratique. Pourtant, comme nous l'avons vu, bien que la faiblesse de la volonté puisse faire référence à plusieurs phénomènes distincts, la procrastination ne semble se rapporter qu'à un seul phénomène extrêmement vaste, mais beaucoup plus subtil et difficile à cerner. Elle semble être en effet un phénomène plus diffus, et nous verrons qu'il est moins clair qu'elle soit nécessairement irrationnelle. Il devient extrêmement difficile de juger de la rationalité d'un comportement lorsque celui-ci peut sembler rationnel au moment de l'action et irrationnel dans une perspective plus globale.

L'orientation définitivement diachronique du phénomène de la procrastination, c'est-à-dire qui nécessite plusieurs instants, rend son étude et son évaluation beaucoup plus difficiles que celles de l'acrasie qui, à première vue, semblent se réduire au moment précis où l'action acratique survient. Dans le même ordre d'idées, le fait que la procrastination survienne lorsqu'il y a remise à plus tard de quelque chose et non lorsqu'une action précise survient, comme c'était le cas avec les différents phénomènes de la faiblesse de la volonté, rend encore une fois son élucidation plus difficile. Il est toujours plus facile de cerner une action qu'une inaction. Aussi, il peut parfois sembler bénéfique et parfaitement rationnel et prudent pour un agent de reporter l'action à plus tard afin de récolter plus d'informations sur celle-ci ou même de la reporter dans l'espoir, finalement, de ne pas avoir besoin de l'accomplir. S'agit-il alors de prudence et non de procrastination?

Afin d'y voir plus clair et ainsi de faciliter notre évaluation de l'interaction de la procrastination avec les différentes formes de faiblesse de la volonté que nous avons vues au premier chapitre, nous commencerons par faire un survol général de certaines caractéristiques que nous pouvons lui attribuer avec certitude. Les deux cas étant aisés à confondre, nous apporterons tout d'abord des distinctions préalables entre une mauvaise planification et un cas de procrastination. Nous soulignerons par la suite l'importance de remettre quelque chose à plus tard et la nécessité d'une composante normative à la procrastination. Pour ce faire, nous utiliserons les résultats et les définitions de plusieurs études en psychologie empirique s'étant

¹McIntyre, « What is wrong with weakness of will », page 284.

récemment intéressées au sujet de la procrastination. Il est à noter que pour la plupart des études, il est question d'élucider le trait de caractère de procrastinateur¹, à savoir s'il existe, et si oui, quelle est sa relation avec les différents traits de caractère majeurs déjà établis. Ce survol général nous permettra de dégager les deux premiers aspects fondamentaux du phénomène, soit la remise à plus tard et la présence d'un standard normatif. Une fois cette base établie, nous pourrons enfin étudier la procrastination à la lumière du travail entrepris au premier chapitre.

Procrastination : survol général et distinctions

Tout d'abord, le phénomène semble très vaste et affecter à la fois l'aspect législatif et l'aspect exécutif de notre agentivité. Selon plusieurs études en psychologie empirique², le manque d'organisation et une faible capacité à correctement prévoir le temps futur disponible et nécessaire à la réalisation minimale de la tâche est souvent une caractéristique principale des procrastinateurs. La poursuite de désir par un agent nécessite un important travail intentionnel qui doit s'articuler en plusieurs étapes importantes, et le procrastinateur présente d'importantes lacunes dans l'actualisation de certaines et parfois même de toutes ces étapes pourtant nécessaires. Que ce soit la délibération sur la meilleure action à suivre, la formulation d'intentions à cette fin ou la réalisation de ces intentions dans l'initiation et l'accomplissement de la tâche, toutes ces étapes peuvent être reportées à plus tard.

Bien qu'une mauvaise planification soit un moteur de ce comportement, il est nécessaire de la distinguer de la procrastination elle-même. Dans un exemple, Sarah Stroud³ mentionne le fait qu'elle préfère toujours attendre à la dernière minute, soit cinq minutes avant le repas, pour mettre la table, préférant lire dans sa chaise. Ce faisant, elle attend à la dernière minute pour mettre la table, mais s'agit-il pour autant de procrastination? Il semble plutôt que

¹ Un trait de caractère est en général défini comme étant une manière d'agir qui est plus ou moins stable à travers le temps et les situations.

²Steel, "The nature of procrastination: A meta-analytic and theoretical review of quintessential self-regulatory failure", page 70.

Van Eerde, Wendelien "Procrastination: Self-regulation in Initiating Aversive Goals." *Applied Psychology: An International Review*, Vol. 3 No.49, 2000, pages 372-389.

Lay, Clarry & Silvermann, Suart, "Trait procrastination, anxiety, and dilatory behavior." *Personality and Individual Differences*, Vol. 21 No. 1, 1996, pages 61-67.

³Stroud, Sarah, "Is procrastination weakness of will?", *The thief of time*, Oxford University Press, New York, 2010, page 53.

Stroud ait décidé d'organiser son temps avant le repas en lisant puis en se levant cinq minutes avant celui-ci pour préparer la table. Il est nécessaire de distinguer l'arrangement initial d'intentions dans le temps et leur réarrangement subséquent, sinon nous risquons d'étendre la portée de la procrastination à un point où elle perdra toute utilité conceptuelle. La procrastination ne doit donc pas s'intéresser à l'arrangement *initial* temporel que nous pouvons faire de nos activités, mais bien au *réarrangement* intentionnel de celles-ci, qu'il soit conscient¹ ou non. Comme le mentionne Stroud :

« I do not think I ought to get up and do this task sooner than five minutes before dinnertime ; as I continue reading in my chair, I am fully satisfied with how I am ordering action in time. My “putting off” getting up thus involves no dissonance among my attitudes, no conflict between my action and my assessment of my options, no dissatisfaction with how I am using my agency to accomplish tasks over time.»²

Dans cet exemple, Stroud ne remet pas à plus tard le moment de se lever, mais a plutôt décidé depuis le départ qu'il n'y avait aucune raison pour elle de se lever et d'aller mettre la table cinq minutes avant le début du repas. Il n'y a en somme aucune « remise à plus tard » dans cet exemple, et nous croyons que Stroud a raison de ne pas considérer cela comme un cas de procrastination. Mais, qu'arriverait-il dans l'exemple de Stroud si le repas se trouvait à être prêt cinq minutes plus tôt qu'à l'habitude? Stroud se trouverait en retard dans la tâche qu'elle devait pourtant effectuer et devrait mettre la table à toute vitesse, et ce, probablement sous le regard désapprobateur de la personne responsable de la cuisine. Si nous nous plaçons dans la perspective du cuisinier, n'aurait-il pas l'impression que Stroud a repoussé la tâche de mettre la table jusqu'à la dernière minute, et que c'est justement dû à cette procrastination de la part de Stroud que la table ne fut pas mise à temps? Et même si Stroud se défendait qu'elle ne pouvait prévoir que le repas serait prêt cinq minutes avant le temps initialement prévu, ne pourrions-nous pas affirmer qu'il était de sa responsabilité de s'assurer que la table soit mise et qu'il était en son pouvoir de la préparer à l'heure si elle avait mieux organisé son temps? Il est vrai que l'organisation de son temps témoigne d'une planification défailante ne laissant pas

¹La précision sur la conscience ou non de la remise à plus tard est nécessaire, surtout lorsqu'il s'agit de cas où l'agent remet une tâche ou un effort nécessaire par défaut, c'est-à-dire en choisissant une autre action qui force la remise de celle qu'il devrait accomplir. Il peut aussi y avoir la remise inconsciente d'une tâche lorsque l'agent ne reconnaît pas une opportunité d'agir sur une intention qu'il maintient pourtant.

²Stroud, Sarah, “Is procrastination weakness of will”, *The thief of time*, page 57.

assez de place à l'imprévu, mais il reste qu'il s'agit justement d'une *planification* défailante et non d'un réarrangement subséquent de celle-ci.

La situation est similaire à un fumeur qui a l'intention de fumer jusqu'à l'âge de quarante ans alors qu'il est encore dans la vingtaine. Il serait faux d'affirmer qu'il procrastine par rapport à son idée d'arrêter de fumer puisqu'il a décidé d'arrêter à un temps défini dans le futur. Maintenant, si notre fumeur, une fois arrivé à la quarantaine, décidait d'attendre d'être dans la cinquantaine pour arrêter de fumer, nous pourrions alors l'accuser de procrastination puisqu'il aurait remis à plus tard son intention initiale. Ainsi, le simple fait d'assigner une tâche dans le futur, même si nous l'assignons à la dernière minute, ne devrait pas constituer de la procrastination. Il est possible que cet arrangement témoigne d'une mauvaise planification, mais celle-ci ne sera pas due à une procrastination de la part de l'agent. Encore une fois, ceci n'implique pas qu'une mauvaise planification n'ait pas d'impact sur la procrastination. Au contraire, une évaluation trop optimiste du temps nécessaire à une tâche fera justement qu'un agent sera plus tenté de remettre sa tâche à plus tard que s'il évaluait correctement le temps nécessaire à celle-ci et le temps disponible pour sa réalisation. Mais le phénomène étant déjà si vaste, il est primordial de le limiter à l'acte de remettre quelque chose à plus tard et non de l'appliquer à un mauvais arrangement initial de nos intentions.

La remise de quelque chose à plus tard, aussi indéterminé ce plus tard puisse être, est semble-t-il nécessaire pour pouvoir parler de procrastination. Même si à ce stade, nous ne pouvons pas encore déterminer ce qui est remis à plus tard, il reste que quelque chose, que ce soit une action, une intention, une délibération ou un effort, doit être remis à plus tard. Par exemple, si George avait l'intention de tondre son gazon le lendemain, mais qu'une fois au lendemain, il décidait non seulement de ne pas le tondre ce jour-là comme il l'avait initialement prévu la veille, mais qu'il décidait aussi de ne plus jamais le tondre, et damnée soit l'esthétique de son gazon et du voisinage, il serait faux d'affirmer qu'il procrastine quant à la tonte de son terrain. Dans cette situation, il serait possible d'accuser George de paresse et peut-être aussi d'un manque de considération pour son voisinage, mais personne ne l'accuserait de procrastination par rapport à cette tâche. C'est que si George n'a plus aucune intention de tondre son gazon, il n'y a donc absolument rien qui soit remis à plus tard. Il doit donc subsister une intention ou même ne serait-ce qu'un désir conscient concernant une action

ou un objectif chez l'agent et qu'il lui aurait été possible, compte tenu des circonstances dans lesquelles il se trouve, d'accomplir maintenant, mais qu'il remet à plus tard.

La situation est quelque peu similaire aux conditions que devait remplir l'action pour être considérée acratique. Comme nous l'avons vu au premier chapitre, il était nécessaire pour qu'il s'agisse d'acrasie que l'agent possède le meilleur jugement contraire à son action *au moment* où il accomplit son action. Si celui-ci abandonnait son meilleur jugement au moment de son action, il ne pouvait plus s'agir d'une action acratique stricte. L'agent, voyant peut-être la dissonance entre le résultat de sa délibération et l'action qu'il s'apprête à poser, pouvait avoir rationalisé et modifié *ad hoc* le résultat de sa délibération pour que celle-ci s'accorde avec son action pourtant contraire. De la même manière, pour qu'il y ait procrastination, il est nécessaire que l'agent ait toujours l'intention d'effectuer ce qu'il reporte à plus tard au moment où il le reporte à plus tard. Il est toujours possible que l'agent abandonne finalement l'intention plus tard, soit de manière libre ou parce qu'il ne peut plus l'effectuer ou même parce qu'il est maintenant trop tard pour l'effectuer, mais tant que l'agent a volontairement remis à plus tard quelque chose qu'il désire encore accomplir au moment du report, il est possible de parler de procrastination.

La remise à plus tard apparaît donc comme un aspect fondamental de la procrastination¹, puisqu'elle constitue le seul aspect commun dans toutes ses instances possibles. D'ailleurs, le terme « procrastination » provient du latin « procratinationem », qui signifie « ajournement », formé de « pro », qui signifie « en avant », et de « crastinus », qui signifie « de demain », ce dernier dérivé de l'adverbe « cras », qui signifie « demain ». « Procrastination » signifie donc littéralement « remettre au lendemain ». Un aspect central de l'origine du terme se trouve à être l'expression d'une remise à plus tard, de repousser une action dans le futur. Certaines définitions en psychologie empirique s'en tiennent d'ailleurs uniquement à cet aspect et caractérisent le phénomène comme étant la remise à plus tard soit

¹ Dans son article « Is procrastination weakness of will », Stroud souligne qu'elle n'est pas complètement certaine que la procrastination implique un report de quelque chose, aspect qui est au contraire selon nous central au phénomène. Stroud justifiait cette position en affirmant qu'il semblait y avoir une procrastination au niveau du législatif de la rationalité pratique, et donc avant l'arrangement des actions dans le temps, empêchant ainsi un report possible. Or, comme nous le verrons, la procrastination peut justement survenir dans l'aspect législatif de l'agent, puisque l'agent peut justement reporter le moment de la délibération ou produire des intentions si vagues que leurs chances de s'actualiser sont presque nulles.

d'une intention ou d'une activité : Lay et Silverman le définissent comme « put off acting on one's intention »¹, Ferrari comme « The delay of a relevant and timely activity »², et Van Eerde comme « the avoidance of the implementation of an intention »³.

Évidemment, il s'agit de définitions de recherche empiriques, et celles-ci se trouvent bien incomplètes pour rendre compte adéquatement et rigoureusement du phénomène dans son intégralité. Aussi, alors que nous avons insisté jusqu'à maintenant sur la présence d'une remise à plus tard de quelque chose pour tous les cas de procrastination, il est tout aussi évident que certains cas de remise à plus tard ne constituent pas pour autant des cas de procrastination. Le problème avec ce type de définition très large est qu'il semble empêcher tout réarrangement possible de nos intentions dans le but de faire face à de nouvelles situations ou informations. Il semble pourtant possible de remettre l'exécution d'une intention sans nécessairement être accusé de procrastination. Par exemple, dirait-on que George procrastine si, ayant formulé l'intention de vendre sa maison, il décidait d'attendre, considérant la faiblesse des offres d'achat qu'il aurait reçues? Pourtant, il remet bien à plus tard l'implantation de son intention, soit de vendre sa maison.

Notre capacité à prévoir les actions qu'il nous faut et nous faudra accomplir est bien évidemment limitée par le caractère indéterminé du futur que nous tentons à différents degrés de prévoir et par notre capacité de traitement d'informations qui est tout aussi limitée. Un individu qui exécuterait toutes les intentions qu'il aurait formées, et ce, peu importe les circonstances nouvelles qui pourraient se présenter à lui, se trouverait grandement désavantagé face à un individu qui pourrait réviser ses intentions et actions pour rendre compte de différentes circonstances changeantes. Notre capacité à nous adapter et à modifier des intentions préalablement formulées présente un avantage certain, surtout considérant nos difficultés à prévoir correctement les circonstances futures auxquelles nous aurons à faire face. Si je dois me rendre à l'urgence pour accompagner un proche qui est gravement malade au

¹Lay & Silvermann, "Trait procrastination, anxiety, and dilatory behavior." *Personality and Individual Differences*, page 61.

²Ferrari, J. R. "Procrastination as Self-regulation failure of Performance: Effects of Cognitive Load, Self-awareness, and Time Limits on 'Working Best Under Pressure'." *European Journal of Personality*, Vol. 15, 2001, page 391.

³Van Eerde, "Procrastination: Self-regulation in Initiating Aversive Goals." *Applied Psychology: An International Review*, pages 372.

lieu de travailler sur mon chapitre comme je l'avais initialement prévu, il serait absurde de m'accuser de procrastination, bien que je remette effectivement à plus tard cette action. Il est donc certainement parfois avantageux et rationnel de remettre une action ou une intention dans le futur sans être nécessairement accusé de procrastination. En somme, les circonstances souvent fluides dans lesquelles nous vivons nécessitent une certaine souplesse de notre agentivité pour optimiser nos actions et nos choix, et la procrastination semble plutôt être un mauvais usage de cette souplesse lorsque l'on réajuste ou reporte des tâches qu'il serait préférable de faire maintenant.

Il arrive aussi qu'il ne soit tout simplement plus possible d'agir sur une intention formulée préalablement et qu'il faille remettre celle-ci à plus tard sans pour autant qu'il s'agisse de procrastination. Par exemple, si je formule l'intention de tondre ma pelouse lors de ma prochaine journée de congé, mais que durant celle-ci, une tempête m'en empêche et me force à remettre mon action à une date ultérieure, il serait absurde de m'accuser de procrastiner. Après tout, la remise à plus tard est due à des causes hors de mon contrôle et qui empêchent la réalisation de l'action que je voulais poser. Par contre, si j'avais la même intention et qu'à ma première journée de congé, je décidais de remettre au lendemain la tonte de ma pelouse, prétextant la journée trop belle pour ce type de tâche, et qu'à la deuxième journée, la température ne permettait plus la fameuse tonte, nous pourrions, il me semble, m'accuser de procrastination. Les motifs de la première remise sont complètement distincts de ceux du deuxième cas : la première remise était hors de mon contrôle, alors que la deuxième ne dépendait que de moi. Ce qui semble constant dans tous ces exemples, c'est que j'avais de bonnes raisons de remettre à plus tard l'intention, la tâche ou l'action que j'avais initialement prévu entreprendre. Il semble donc y avoir aussi une certaine composante normative à la procrastination.

Lorsque l'on accuse une personne de procrastination, nous avons plutôt le sentiment qu'il *pourrait* et qu'il *devrait* accomplir la tâche qu'il voulait entreprendre maintenant et non plus tard. C'est pourquoi, dans un grand nombre de définitions, nous retrouvons inévitablement un aspect normatif à la définition de la procrastination. Il ne s'agit pas seulement de remettre à plus tard, mais plutôt de remettre à plus tard par paresse ce qui devrait être fait maintenant, de remettre sans bonne raison ou encore d'effectuer une remise à plus tard

irrationnelle. La procrastination ne concerne donc pas notre capacité à établir un ordre temporel dans nos actions ou notre capacité à réarranger cet ordre particulier dans différentes circonstances, mais s'apparente beaucoup plus à une accusation de *mauvais* réarrangement des actions de l'agent afin d'éviter ou de reporter un *effort* qu'il serait plus prudent d'accomplir maintenant au lieu de plus tard. La notion de prudence se révèle parfaitement adéquate pour rendre compte de l'aspect normatif de la procrastination sans limiter le phénomène au seul cas où celui-ci entraînerait nécessairement l'échec de la tâche entreprise. Dans cette perspective, il serait prudent pour un agent de remettre un effort à plus tard s'il y avait des chances réelles que l'effort qu'il aurait à fournir diminue avec le temps. À l'inverse, il serait imprudent de remettre un effort à plus tard s'il y avait des chances réelles que l'effort que l'agent aurait à fournir augmente avec le temps. C'est justement ce qui semble survenir lorsqu'il y a procrastination : nous remettons dans le futur un effort qu'il nous faudra fournir en entier de toute façon, ou encore qui aura augmenté entre-temps, nous laissant en moins bonne position que si nous l'avions fourni au présent.

Procrastination acratique ou procrastination consciente

Il semble que la procrastination puisse intervenir autant au niveau du législatif que de l'exécutif⁴ et nécessite également un standard normatif, ce qui en fait un phénomène assez large et difficile d'approche. Afin d'élucider la nature de celui-ci, nous commencerons par étudier le cas le plus franc et le plus simple de procrastination qu'il nous est possible de concevoir, soit celui où nous procrastinons à l'égard d'une intention selon notre propre standard. Ce cas particulier nous servira de premier pas vers une compréhension plus complète du phénomène concernant le report d'aspect législatif et exécutif de notre agentivité. Pour l'instant, celle-ci ne concerne que la partie exécutive de notre agentivité, tout comme les phénomènes de la faiblesse de la volonté que nous avons vus plus tôt.

Pour ce faire, il n'y a aucun besoin d'aller chercher bien loin, puisqu'il nous suffit d'aller reprendre un exemple que nous avons utilisé lorsqu'il était question de l'acrasie, et qui,

⁴Puisque nous caractérisons la procrastination comme la remise imprudente d'un effort dans le futur, il est possible de remettre une intention à plus tard (exécutif), mais également la délibération nécessaire à la formulation d'intentions (législatif).

comme nous le verrons, se révèle être également un cas de procrastination. Dans notre exemple du premier chapitre, lorsque je tentais de me mettre à l'écriture de mon chapitre, malgré mon meilleur jugement étant qu'il me faudrait me mettre immédiatement à la tâche, j'ouvrais mon fureteur pour vérifier mes courriels et me retrouvais à visiter quelques sites avant de me mettre à la tâche. Je procrastine dans l'écriture de mon mémoire puisque, selon ma propre évaluation, je remets une intention qu'il aurait été préférable de faire maintenant et non plus tard. Il est donc imprudent, selon mon propre standard, d'accomplir mon intention plus tard, et si on me demandait si j'avais procrastiné, je serais forcé de répondre par l'affirmative puisque je n'aurais aucune bonne raison, selon ma propre évaluation, de remettre cette tâche à plus tard. Ainsi, même si nous n'avons pas encore de définition claire du standard normatif pour l'ensemble des cas de procrastination, il est clair que selon ma propre évaluation, je devrais faire cette tâche maintenant et non plus tard, et ceci devrait suffire pour nous assurer qu'il s'agit bien ici d'un cas de procrastination.

Ce qui est intéressant avec cet exemple réside dans le fait que non seulement je procrastine selon mes propres aveux, mais que j'agis également de manière acratique. En effet, revenons un instant sur les critères de l'action acratique telle qu'elle a été élaborée par Davidson :

En faisant x, un agent est acratique si et seulement si : (a) l'agent fait x intentionnellement; (b) l'agent croit qu'il y a une action alternative ouverte à lui; et (c) l'agent juge que, toutes choses considérées, il serait mieux de faire y que de faire x

Ainsi, en allant sur internet (x) de manière intentionnelle (a) tout en sachant que j'avais une action alternative (b), travailler sur mon mémoire (y), que je jugeais, toutes choses considérées, comme étant supérieure (c), j'ai agi de manière acratique.

La procrastination acratique est en quelque sorte une forme de procrastination consciente. J'ai conscience qu'il me faudrait travailler tout de suite et pourtant je fais autre chose et remets cette tâche qui, selon mon meilleur jugement, devrait être effectuée immédiatement.

Ce type d'action est intéressant pour commencer à élucider la procrastination, puisqu'elle nous permet déjà de souligner comment l'acrasie et la procrastination peuvent se rencontrer dans une seule et même action, surtout lorsque nous considérons l'apparente différence structurelle qui semble pourtant les distinguer de manière fondamentale. Lorsque nous parlons d'acrasie, nous assignons une qualité à une action, soit celle d'être acratique. L'acrasie se réfère donc à une action, c'est-à-dire dans la qualité particulière d'une action particulière. Or, lorsque nous parlons de procrastination, il s'agit plutôt d'un comportement et non nécessairement de la qualité particulière d'une action particulière, puisque celle-ci est très souvent caractérisée par l'évitement ou la remise d'une action. Et pourtant, la procrastination et l'acrasie se retrouvent bel et bien dans cet exemple. Puisque l'acrasie implique nécessairement une action contre un meilleur jugement toujours présent au moment de l'action, et que cette action implique qu'il sera encore possible de la faire plus tard, alors il est clair que de nombreux cas d'acrasie sont aussi des cas de procrastination consciente.

Les nombreux cas classiques d'acrasie utilisés dans la littérature s'apparentent d'ailleurs souvent à des cas clairs de procrastination lorsqu'il s'agit de meilleurs jugements concernant un comportement devant s'aligner dans une série d'actions dans le temps. Par exemple, si je juge que je ne devrais pas, toutes choses considérées, fumer cette cigarette, mon meilleur jugement de ne pas vouloir fumer cette cigarette s'inscrit dans un cadre plus large de décision de ne pas fumer, et chaque cigarette que je fume à un instant précis se trouve en contradiction avec mon meilleur jugement plus large de ne pas fumer. Encore une fois, il s'agit de cas d'actions acratiques qui se trouvent à être des cas évidents de procrastination.

Sarah Stroud¹, dans son article *Is procrastination weakness of will*, souligne une différence qui, selon elle, serait plus profonde entre les deux phénomènes. Elle remarque que l'acrasie est un phénomène fondamentalement synchronique, alors que la procrastination est un phénomène fondamentalement diachronique. Il est vrai qu'à première vue, il est théoriquement possible pour un agent « instantané » d'être acratique, puisque l'élément permettant de déterminer les cas d'acrasie se trouve à être un état mental au moment de l'action et non des considérations temporelles. Alors que pour la procrastination, la

¹Stroud, Sarah, "Is procrastination weakness of will", *The thief of time*, page 59.

considération future et l'agencement dans le temps d'actions sont essentiels au concept même de la procrastination, celle-ci ne pouvant donc pas être considérée en dehors d'une conception temporelle. Ainsi, défend Stroud, puisque les deux phénomènes ne répondent pas aux mêmes conditions, il serait dommageable pour la procrastination de la réduire à l'acrasie.

Mais alors que Stroud s'arrête ici dans sa comparaison entre la procrastination et l'acrasie, nous voulons aller plus loin. Bien que nous soyons d'accord que la procrastination ne peut être réduite à l'acrasie - nous verrons d'ailleurs plus tard des cas de procrastination sans acrasie -, nous voulons défendre que le caractère avéré synchronique de l'acrasie est en fait un obstacle explicatif à cet étrange comportement. En admettant que les actions acratiques soient possibles, nous désirons tenter d'en expliquer les mécanismes, et nous tenterons de démontrer qu'il s'agit justement du caractère temporel de notre agentivité qui nous permet de rendre compte plus adéquatement des mécanismes de l'acrasie. Ainsi, c'est plutôt vers l'aspect définitivement diachronique de la procrastination qu'il faut nous tourner afin de mieux comprendre l'acrasie, et non l'inverse.

Revenons un instant à notre exemple de procrastination concernant l'écriture de mon mémoire et tentons de vérifier quelle valeur le cadre explicatif internaliste de l'acrasie peut-il nous fournir pour expliquer mon comportement. Comme nous l'avons vu au premier chapitre, l'explication de Davidson pour ce type d'action consistait à affirmer que je n'ai pas su transformer mon jugement conditionnel toutes choses considérées, c'est-à-dire que je devrais commencer l'écriture de mon mémoire, en un jugement inconditionnel ayant le même contenu. Pour quelles raisons n'y suis-je pas parvenu? Parce que j'ai agi de manière irrationnelle, répondrait Davidson. Mais cette explication semble insuffisante et circulaire. Comme nous l'avons souligné au premier chapitre, elle semble impuissante à expliquer le mécanisme du passage de jugement conditionnel au jugement inconditionnel. De plus, il me semble que j'aie maintenu, même lorsque j'ouvrais mon fureteur au lieu d'ouvrir mon traitement de texte, le jugement inconditionnel qu'il me faudrait me mettre immédiatement à l'écriture de mon mémoire. Il nous semble qu'il est excessivement difficile de faire sens de mon comportement lorsque nous nous en tenons qu'aux seuls états mentaux *au moment* de mon action acratique sans prendre en considération le cadre temporel plus large dans lequel ceux-ci s'agencent.

Aussi, la considération de l'acrasie comme un phénomène purement synchronique semble se limiter au cas d'acrasie contre un jugement toutes choses considérées, s'inscrivant dans une explication internaliste de la rationalité pratique. Comme nous l'avons vu avec l'explication de Davidson de ce phénomène, il n'est pas fait mention de la possibilité de variations des intérêts ou désirs de l'agent dans le temps. Puisque cette conception n'admet pas la nécessité d'éléments autres que la force motivationnelle du meilleur jugement pour porter à l'action correspondante, l'importance d'une notion d'effort ou du caractère temporel de l'agent est jugée superflue et inutile. Or, puisque l'étude de la procrastination nécessite une étude plus axée sur l'aspect temporel de notre agentivité, nous croyons qu'elle permet de soulever des questions qui sont tout aussi pertinentes à l'étude de l'acrasie. Le fait qu'elle ait été auparavant considérée comme un phénomène exclusivement synchronique ne constitue pas une raison suffisante pour ne pas considérer qu'il puisse s'agir d'un phénomène plus intelligible lorsque considéré comme un phénomène diachronique.

Après tout, nous sommes en réalité des agents temporels ayant un passé (les actions que nous avons entreprises), un présent (les actions que nous entreprenons) et un futur (les actions que nous voulons entreprendre). Même si d'un point de vue purement logique, l'attribution du phénomène est distincte puisqu'elle ne nécessite pas une dimension temporelle, est-il vraiment possible de séparer le phénomène réel, tel qu'observé, d'une dimension temporelle?

Imaginer la délibération d'un agent complètement dépourvu de contraintes temporelles est tellement abstrait pour nous qu'il est même difficile d'imaginer ce qu'il pourrait bien y avoir dans cette délibération. C'est que la délibération est justement un processus, un acte qui s'inscrit dans le temps. Ainsi, il est tout aussi difficile d'imaginer comment un agent « instantané » pourrait être acratique, alors qu'il nous est impossible d'imaginer en quoi sa délibération pourrait bien consister puisque celle-ci serait tout aussi « instantanée ». Nous considérons toujours nos options et les actions possibles dans le cadre temporel qui s'offre à nous, l'échelle de ce cadre étant variable selon l'ampleur des considérations ou le type d'action qui est soumise à l'évaluation. Si nous voulions créer un agent instantané qui puisse réellement agir de manière acratique, il nous faudrait lui laisser le *temps* de délibérer afin qu'il puisse parvenir à son meilleur jugement, et il deviendrait déjà difficile à ce stade de parler

d'un agent réellement « instantané ». Même si l'assignation d'une action comme étant acratique recherche la présence d'un meilleur jugement contraire à l'action accomplie au moment où l'action a été accomplie, la formation du meilleur jugement nécessite quant à elle une délibération préalable¹. Ainsi, puisqu'il est impossible de parvenir à un meilleur jugement sans délibération et que celle-ci implique un certain temps avant l'action, aussi minime soit-il, il est important de considérer la délibération et le temps que celle-ci nécessite comme une partie intégrante dans le phénomène de l'acrasie, et ce, même si l'acrasie en elle-même ne survient qu'au moment de l'action.

Aussi, lorsque nous formulons un jugement évaluatif sur la meilleure action à entreprendre, le cadre événementiel et temporel dans lequel se situe cette action devrait nécessairement être pris en considération. Si je juge que toutes choses considérées, je ne devrais pas prendre un autre verre d'alcool ce soir, c'est justement parce que j'ai d'autres choses à faire *demain* et qu'il serait préférable que je passe une bonne nuit de sommeil *cette nuit*. Même des choix aussi simples qu'un choix entre un repas de pâtes ou de salade peuvent laisser entrer des considérations temporelles dans une délibération. Par exemple, je pourrais considérer dans mon évaluation que je préfère manger une salade, ayant déjà mangé des pâtes à mon dernier repas, mais qu'il me faudrait malgré tout manger des pâtes puisque la sauce ne serait plus bonne le lendemain. Ce qui rend selon nous l'acrasie possible se trouve justement dans le caractère fondamentalement temporel de notre agentivité. Donc, si nous admettons que les agents qui produisent des actions acratiques sont fondamentalement des créatures temporelles, il nous faut aussi admettre que l'action acratique s'inscrit elle aussi dans un phénomène fondamentalement temporel.

La procrastination semble justement présenter un problème dans notre rapport avec les futurs représentants de notre agentivité. Par exemple, dans de nombreuses études sur des

¹ On pourrait objecter que l'agent instantané n'a pas besoin de délibération préalable pour parvenir à un meilleur jugement, mais qu'il peut en somme, dès sa création, formuler un meilleur jugement au moment même où il agit contre celui-ci. Mais cet exemple s'éloignerait tellement de la réalité d'un agent réel qu'il deviendrait encore plus difficile de justifier son utilité conceptuelle. Pourrait-on même vraiment le considérer comme un meilleur jugement tel que nous avons l'habitude de le définir? Pour des agents comme nous, il nous faut d'abord délibérer pour parvenir à un jugement évaluatif du type d'un meilleur jugement.

populations universitaires, il a été remarqué que le procrastinateur formulait autant d'intentions (d'étudier) en début de session qu'un non-procrastinateur, bien qu'il effectuait moins d'actions (étudier) que celui-ci. Parvenu en fin de session, la proportion s'inversait et le procrastinateur se voyait accomplir plus d'actions (étudier) qu'il n'avait formulé d'intentions (d'étudier).¹ Ces étudiants semblent avoir justement imposé une charge plus importante de travail à leur représentant futur en reportant l'action d'étudier à plus tard et se sont ainsi retrouvés à devoir plus travailler qu'ils n'en avaient l'intention. Christine Tappolet² souligne cet aspect particulier de la procrastination en s'attaquant à la conception selon laquelle nous avons nécessairement des considérations particulières pour notre représentant futur. Tappolet défend que la présence de procrastination semble au contraire suggérer que notre relation avec notre représentant futur serait plutôt similaire à notre relation avec d'autres individus. Pour s'inquiéter de l'état de notre représentant futur, il faudrait tenter « de se mettre à sa place » comme nous le faisons pour cultiver de l'empathie pour ceux qui nous entourent.

Il est vrai que nous ne sommes en contact réel qu'avec le représentant présent de notre agentivité et en contact seulement théorique et abstrait avec celui du futur qui, en somme, n'est pas encore nous. Notre nous futur n'est qu'un représentant hypothétique qui pourrait théoriquement prendre à sa charge tous les coûts ou efforts qu'il nous faudrait pourtant entreprendre au présent. Nous sommes tout aussi détachés de l'agent passé nous permettant de souvent réinterpréter pour notre avantage seulement présent les intentions et résolutions qu'il avait formulées. Nous avons donc une tendance compréhensible à favoriser l'agent véritable, celui dont nous faisons l'expérience au présent, plutôt que celui encore hypothétique que nous serons dans le futur, qui nous apparaît encore comme un autre individu ou celui de notre passé qui est maintenant absent. Cette préférence disproportionnée pour l'agent présent est selon nous un aspect fondamental de la procrastination, et il semble possible qu'elle affecte aussi plusieurs cas d'acrasie. Cette importance de notre rapport avec le temps ne doit pas être laissée de côté lorsque nous tentons d'expliquer l'étrange comportement de l'acrate, mais devrait au contraire nous guider vers une explication plus satisfaisante.

¹Brothen, Thomas, Steel, Piers, , Wambach, Catherine, "Procrastination and personality, performance, and mood." *Personality and Individual Differences*, Vol. 30, 2001, pages 95-106.

²Tappolet, Christine, "Procrastination and personal identity", *The thief of time*, Oxford University Press, New York, 2010, pages 115-129.

Revenons justement à notre exemple de procrastination acratique en tentant maintenant d'expliquer celui-ci avec l'approche externaliste concernant l'acrasie que nous avons vue au dernier chapitre. Mele défend qu'il y a une différence entre l'évaluation de nos désirs et la force motivationnelle de ces mêmes désirs, et qu'il est parfois nécessaire de faire preuve de contrôle de soi afin d'aligner notre évaluation de ces désirs et la force motivationnelle de ceux-ci. Dans notre exemple, il semble que malgré mon évaluation qu'il me serait préférable de me mettre tout de suite à l'écriture, la force motivationnelle de mon désir de distraction temporaire soit supérieure à mon désir de travailler. Résultat, je perds du temps sur Internet au lieu de me mettre à travailler immédiatement.

Il aurait fallu que j'impose une certaine résistance à mon désir de distraction afin d'accomplir l'action que je jugeais comme étant celle qu'il était préférable d'accomplir. Or, imposer une résistance demande un effort de ma part, effort que je n'ai pas à faire si je ne fais que suivre le désir le plus fort que je possède. Aussi, l'effort que je dois fournir pour accomplir l'action qui s'accorde avec mon meilleur jugement ne diminuera probablement pas avec le temps. De telle sorte que si je ne fournis pas l'effort à T, mais que je maintiens mon meilleur jugement, il me faudra encore le payer à T1 ou à T2 et ainsi de suite.

Avec ce modèle explicatif externaliste, nous pouvons non seulement comprendre pourquoi j'ai agi de manière acratique, mais aussi pourquoi j'ai procrastiné. C'est que la différence entre mon désir de distraction temporaire et mon désir de poursuivre mon travail se retrouve dans l'effort que je dois fournir pour actualiser le second. Le fait que mon second désir soit le résultat de ma délibération ne suffit pas pour en faire le désir ayant la force motivationnelle la plus importante, et c'est justement pour cette raison que son actualisation en action demande un effort de ma part. De plus, en ce qui a trait à ma procrastination, il est possible de réduire ce qui est remis non pas simplement à l'intention de poursuivre mon travail, qui se trouve à être remis à plus tard de manière indirecte, mais plutôt à l'effort qui, lui, serait directement remis à plus tard. Après tout, je n'ai pas choisi de remettre mon intention de poursuivre l'écriture de mon mémoire. Au contraire, c'est justement ce que j'avais décidé de faire au terme de ma délibération. Le fait qu'il soit possible d'affirmer que j'ai remis cette tâche à plus tard réside dans le meilleur jugement qu'il me faudrait m'y mettre maintenant, que j'ai maintenu alors même que j'ouvrais mon fureteur pour ma distraction sur

Internet. De façon évaluative, l'action que je voulais entreprendre est donc reportée par le fait que j'ai accompli une autre action et non parce que j'ai décidé de la remettre à plus tard. Mais si ce qui est directement remis à plus tard consiste en un effort de la part de l'agent, peut-être est-il possible d'expliquer d'autres cas d'acrasie sous la perspective de la procrastination.

Reprenons un exemple d'acrasie qui ne présente pas de procrastination d'action ou d'intention afin de vérifier s'il y a véritablement quelque chose qui soit remis à plus tard. Lorsque George a choisi le repas de salade au lieu de suivre son meilleur jugement de prendre le hamburger dans un exemple du premier chapitre, il était clair qu'il avait agi de manière acratique. Mais comment pourrait-on affirmer qu'il a procrastiné? George n'a pas remis à plus tard l'intention de prendre un hamburger et il ne compte pas nécessairement le faire plus tard. D'ailleurs, le fait d'avoir choisi la salade contrairement à sa propre évaluation lui fait plutôt croire qu'il ne prendra sûrement pas un hamburger de sitôt. Malgré tout, même lorsque celui-ci commence à manger son repas, il maintient que le meilleur choix selon sa propre évaluation consiste à prendre un hamburger. S'il se voyait présenter le même choix, il pourrait maintenir qu'il juge encore une fois que le hamburger est son meilleur choix. Si nous expliquons ce comportement par la perspective externaliste, l'évaluation des désirs de George ne correspond pas à la force réelle de ses désirs. Mele dirait qu'il n'a pas su fournir l'effort nécessaire pour aligner son action avec son évaluation tout en maintenant malgré tout son meilleur jugement durant l'action. En ce sens, il pourrait y avoir remise de quelque chose dans le futur, soit la remise de l'effort nécessaire pour accorder son évaluation avec son action.

Alison McIntyre¹ souligne d'ailleurs à ce sujet qu'il peut être parfois plus avantageux pour un agent de demeurer acratique au lieu de succomber à une rationalisation de son action. En agissant de la sorte, l'agent a au moins conscience d'avoir agi de manière acratique et de ne pas avoir su agir selon les raisons qu'il jugeait les meilleures. Ensuite, avec cette conscience d'avoir agi de manière acratique, il peut alors prendre des mesures pour éviter d'agir encore de manière acratique dans des situations similaires ou encore tenter d'offrir un plus grand effort de résistance à sa prochaine tentative. Pour McIntyre, l'agent rationnel doit *savoir* lorsqu'il agit par faiblesse, et si ce savoir doit s'accompagner d'une certaine défaillance rationnelle

¹McIntyre, Alison, « What is wrong with weakness of will » *The Journal of Philosophy*, 2006, pages 284-311.

(l'action contre un meilleur jugement), il s'agit d'un mal nécessaire. En somme, l'irrationalité de l'action acratique serait moins grave que la rationalisation, qui entrainerait, certes, la disparition d'une défaillance rationnelle, mais entrainerait aussi d'autres incohérences rationnelles (tous les désirs et croyances ayant entraîné le jugement évaluatif initial et la rationalisation subséquente), qui seraient cette fois camouflées sous le couvert de cette rationalisation.

Ceci n'est pas non plus sans rappeler un des aspects qui mitigeait selon Aristote le blâme que nous accordions à l'incontinent par rapport à celui de l'intempérant que nous avons vu au premier chapitre. Ce qui diminuait le blâme de l'incontinent se trouvait dans le «bon point de départ» que celui-ci maintenait, et ce, même après son action incontinente. L'incontinent *sait* qu'il a agi par faiblesse et ne rationalise pas son jugement pour l'accorder avec son action. C'est aussi pourquoi Aristote défendait qu'il était plus facile de changer le comportement de l'incontinent que celui de l'intempérant.

Le fait que l'agent garde son meilleur jugement qu'il ne devrait pas accomplir l'action acratique confirme en quelque sorte qu'il juge qu'il aurait dû effectuer l'effort nécessaire pour résister à l'action et qu'il n'abandonne pas complètement la perspective de ce jugement. En maintenant son jugement, il remet en quelque sorte l'effort de résister dans le futur. Il ne s'agirait donc pas dans cette situation de reporter directement l'action s'accordant avec le meilleur jugement, mais bien de reporter l'effort nécessaire pour accorder son action avec son évaluation. Il faut rappeler que dans la procrastination, rien n'implique que le report d'un effort dans le futur doive nécessairement être remis dans un instant futur précis ou déterminé. La seule remise dans le futur, qui est d'ailleurs souvent faite dans un futur justement indéterminé, et la présence d'un aspect normatif suffisent pour porter l'accusation de procrastination. Or, la dissonance mentale de l'agent au moment de l'action et les regrets qui accompagnent normalement les actions acratiques peuvent être considérés comme un manquement au standard normatif de l'agent lui-même. L'agent voudrait agir selon ses meilleures raisons, mais en est incapable. En évitant la rationalisation, l'agent renforce la présence d'un manquement au standard rationnel de toujours agir selon ses meilleures raisons d'agir.

Encore une fois, dans un cas d'acrasie, le fait que l'agent maintienne son jugement évaluatif après l'action contraire témoigne justement de ce report de l'effort vers le futur. L'agent maintient qu'il préfère, selon son propre meilleur jugement, ne pas accomplir cette action, et que la même situation se présentant à lui dans le futur, il poserait le même jugement et tenterait d'accomplir l'action qui s'accorde avec celui-ci. Il a donc *reporté* à un temps indéterminé l'effort nécessaire pour accorder ses actions futures avec son meilleur jugement. En somme, l'acrate admet qu'il avait, selon sa propre évaluation, de meilleures raisons de ne pas accomplir l'action qu'il a accomplie, mais n'a pas été prêt à payer le coût présent (l'effort) et voudrait malgré tout pouvoir le « payer » à l'avenir s'il était mis en face d'une situation similaire.

Le contrôle de soi, comme souligne Mele, ne se fait pas sans un coût pour l'agent. Il nécessite un effort de la part de celui-ci pour résister aux tentations et aux divers biais pour le présent dont il fait l'expérience, et la procrastination permet justement d'expliquer pourquoi il agit de la sorte en reportant l'effort qu'il doit déployer dans le présent pour accorder son action avec son jugement. Comme St-Augustin implorant Dieu de le rendre chaste, mais pas toute de suite, l'acrate voudrait accorder son action avec son meilleur jugement, mais pas tout de suite, et reporterait ainsi l'effort de le faire. Le maintien du meilleur jugement témoigne justement du report qui est effectué dans le futur.

Ainsi, même lorsqu'il s'agirait d'acrasie concernant des actions uniques ou mutuellement exclusives, c'est-à-dire des cas où il est impossible de remettre à plus tard l'action ou l'intention de l'agent, même indirectement, il y aurait encore une fois le report d'un effort. Cet effort qui est remis serait celui qui est nécessaire au contrôle de soi, et il pourrait donc y avoir une forme de procrastination sous-jacente à l'acrasie, et ce, même si l'action ou l'intention ne pourrait être remise à plus tard. L'acrasie pourrait alors être comprise comme une forme de procrastination, une procrastination du contrôle de soi. Ceci implique évidemment une conception de la rationalité pratique dans laquelle le meilleur jugement de l'agent ne possède pas une force motivationnelle menant directement à l'action et serait donc incompatible avec une perspective internaliste.

Ceci nous amène aussi très près de l'explication d'Aristote concernant l'incontinent. Celui-ci voudrait pouvoir contrôler ses désirs, mais ne parvient toujours pas à fournir l'effort que le continent parvient pourtant à fournir. Nous avons vu qu'Aristote soulignait que ce qui distingue l'incontinent du continent consiste en l'absence d'un effort de la part de l'incontinent afin de développer les aptitudes pour pouvoir résister aux affections qui le poussent à temporairement perdre de vue l'interdit qu'il perçoit en temps normal face à ces actions. Une grande importance était accordée à la notion d'habitude devant finalement mener à une seconde nature. Le continent doit encore fournir un effort, mais le tempérant n'a plus à fournir d'effort puisqu'il ne possède plus ce type de désir pour les plaisirs des sens. Or, la notion d'effort est centrale à la procrastination, et il semble pertinent de vérifier si ce n'est pas justement par procrastination que l'incontinent n'a pas développé sa capacité et s'il s'agirait encore de procrastination lorsqu'il agirait de manière incontinente.

Comme nous l'avons vu, le maintien du blâme dans ce cas de compulsion pouvait être expliqué sur la base que l'incontinent aurait normalement dû, comme c'est le cas pour les autres agents confrontés à une situation similaire, développer la capacité normale de résister. Aussi, puisque la continence et l'incontinence se trouvent à être dans ce contexte une accusation relative aux capacités des autres agents formant la communauté, il était possible dès le départ pour l'agent de savoir quel niveau de capacité de résistance il lui faudrait développer pour ne pas être incontinent. Pourquoi alors ne l'a-t-il pas fait?

La procrastination nous permet justement de répondre aisément à cette question. On se rappelle que pour Aristote, l'incontinent possède en temps normal une opinion vraie concernant l'action bonne, bien que celle-ci soit dénuée de la conviction de la connaissance réelle. Or, elle n'est pas suffisante pour parvenir à la continence, puisqu'une fois confrontée à des désirs contraires, elle s'efface jusqu'à ce que le désir se résorbe à son tour. La présence d'une opinion vraie concernant la bonne action suppose donc que l'incontinent a bel et bien conscience de ce qu'il devrait faire en temps normal, et donc des attentes sociales à son sujet concernant son comportement. Nous pouvons alors expliquer qu'il ne développe pas cette aptitude nécessaire à résister puisqu'il remet à plus tard l'effort nécessaire pour la développer. En somme, il procrastine en repoussant l'effort nécessaire pour développer des aptitudes de résistance aux affections qui lui nuisent tant. Encore une fois, il s'agit de procrastination liée

au contrôle de soi-même. Rien ne demande que le report de l'effort dans la procrastination soit conscient ou même reporté dans un moment déterminé, seulement qu'il s'agisse d'un report qu'il n'est pas prudent d'effectuer pour l'agent. Or, si cet agent était prudent et possédait une opinion vraie, il préférerait sans aucun doute effectuer les efforts préalables lui permettant d'accorder par la suite son action avec son opinion vraie concernant l'action bonne et ainsi éviter l'accusation subséquente d'incontinence et les regrets qui accompagnent ce type d'action.

Ainsi, la procrastination permet de justifier et d'expliquer pourquoi l'agent n'avait pas développé les aptitudes nécessaires à la résistance et de renforcer les raisons nous permettant de le blâmer pour son action. Il aurait été plus prudent pour l'incontinent de prendre l'habitude de résister à ses désirs contraires le plus tôt possible, mais celui-ci a malgré tout reporté l'effort nécessaire pour les maîtriser, et il se retrouve alors impuissant devant eux.

La situation est très similaire aux règles personnelles telles que conçues par Holton que nous avons mentionnées au premier chapitre. Celles-ci consistaient en des règles personnelles que nous formions pour guider notre comportement selon nos jugements évaluatifs. Lorsque nous commettons un interdit de notre règle, sans justifier ce passage par une exception crédible ou une rationalisation, nous perdons quelque peu confiance en notre capacité à respecter notre règle. Ainsi, moins la règle est respectée, moins nous croyons qu'il y aura des chances que nous la respections dans le futur, et inversement, plus nous parvenons à la respecter, plus nous avons confiance en nos chances de la respecter dans le futur. L'incontinent possède les bonnes règles personnelles, mais ne les respecte pas, réduisant ainsi les chances qu'il les respecte dans le futur. Ceci correspond justement à la remise d'un effort qu'il serait imprudent de remettre à plus tard, puisqu'il serait encore plus difficile dans le futur de l'effectuer, et pourrait donc être considéré comme de la procrastination. Il est donc possible que l'acrasie et l'incontinence soient en fait des manifestations d'une forme particulière de procrastination, soit la procrastination du contrôle de soi. Le coût de se maîtriser n'est pas payé au présent, bien que l'agent voudrait pouvoir le payer, et est remis dans un futur indéterminé, le jugement qui aurait dû guider l'action étant maintenu. Cette remise peut être considérée imprudente par l'agent lui-même, puisqu'à chaque instance où il

ne fournit pas l'effort au présent pour agir selon son meilleur jugement, il réduit sa croyance en ses capacités de le fournir dans le futur.

Il y a certains avantages à considérer l'acrasie et l'incontinence comme des instances particulières de procrastination. Cette dernière permet de mieux expliquer la source du comportement acratique et ainsi de parvenir à trouver des mécanismes mieux adaptés à sa résolution. L'acrasie n'est alors qu'une manifestation particulière d'un phénomène plus large, alors que la procrastination se trouve à être la vraie coupable. Celle-ci permet également de justifier l'adoption d'un modèle explicatif externaliste de la rationalité pratique, puisqu'il est mieux adapté au caractère temporel de notre agentivité. Elle permet aussi de ramener la problématique de l'acrasie dans des considérations temporelles qui permettent justement de mieux rendre compte du phénomène, puisqu'elle se trouve à être commise par des êtres temporels tels que nous sommes.

Jusqu'à maintenant, en nous attardant sur les similarités avec l'acrasie et l'incontinence, nous en sommes venus à considérer la procrastination seulement comme le report imprudent, selon l'agent lui-même, d'un effort pourtant nécessaire qu'il pourrait accomplir au présent. Mais pouvons-nous vraiment utiliser une caractérisation aussi vague de la procrastination pour la remise à plus tard d'éléments plus précis ou ponctuels comme des intentions ou des actions que nous retrouvons dans les cas plus paradigmatiques de procrastination? Aussi, nous n'avons jusqu'à maintenant traité que de cas où l'agent lui-même pouvait admettre qu'il procrastine, et ce, même en ce qui a trait aux cas d'acrasie et d'incontinence lorsque nous parlons du contrôle de soi. Mais qu'en est-il des cas où l'agent n'a même pas conscience qu'il procrastine? Nous avons aussi utilisé jusqu'à maintenant la prudence pour caractériser l'aspect normatif de l'accusation de procrastination. Si l'agent lui-même pouvait reconnaître qu'il était imprudent d'attendre ou de remettre son effort de contrôle à plus tard, nous étions sûrs qu'il devait s'agir de procrastination. Mais nous est-il possible d'utiliser encore ce critère même lorsque l'agent ne reconnaît pas l'imprudence de sa remise à plus tard, c'est-à-dire lorsqu'il rationalise celle-ci?

Procrastination et révision d'intention

Afin de répondre à ces questions, nous allons maintenant nous tourner vers les cas de procrastination qui peuvent affecter non seulement l'aspect exécutif de notre agentivité, comme ceux que nous venons de voir, mais également l'aspect législatif de celle-ci. Ces cas sont beaucoup plus difficiles à cerner, étant plus subtils, bien qu'excessivement communs, et nous en sommes souvent victimes sans le réaliser lorsque nous tentons de rationaliser des changements dans nos préférences.

Les nouveaux modèles de comportements d'agents en théorie économique s'étant intéressés à la procrastination tentent justement de rendre compte de ce phénomène et de notre interaction entre notre soi court terme et notre soi long terme, c'est-à-dire entre nos préférences à court terme de réduire notre effort immédiat et nos préférences à long terme nécessitant des efforts au présent pour pouvoir se réaliser dans le long terme. Contrairement aux anciens modèles qui supposaient des préférences constantes dans le temps, ceux-ci tentent de modéliser la présence de préférences inconstantes. Pour George Akerlof¹, le procrastinateur percevrait le coût présent associé à l'action présente nécessaire de manière plus saillante que le coût futur de ne pas accomplir cette action. Si nous prenons comme exemple la difficulté d'une remise en forme après une longue période sans exercice, nous percevons de manière beaucoup plus nette le coût qu'il nous faut payer pour aller courir aujourd'hui, alors que le coût sur notre forme future est beaucoup plus abstrait et immatériel pour nous dans le présent. Ainslie explique le même phénomène, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, en insistant seulement sur le fait que la saillance du coût est parfois trop minime pour expliquer le renversement de préférence, et que celle-ci doit plutôt être expliquée par le taux d'escompte hyperbolique. Dans un cas comme dans l'autre, le résultat est le même : nous avons tendance à favoriser des bénéfices présents, aussi minimes soient-ils, à des gains futurs plus importants, et à favoriser un effort moindre maintenant même contre la possibilité de dommages futurs plus grands.

¹Akerlof, George "Procrastination and obedience", *Richard T. Ely Lecture*, Vol. 81 No 2, 1991, pages 1-17

Dans les deux cas, ce qu'il est fascinant de remarquer et qu'Akerlof souligne d'ailleurs réside dans l'incroyable naïveté des agents dans ce processus. Dans un exemple d'Akerlof¹, celui-ci doit envoyer à un ancien collègue maintenant à l'étranger une malle pleine d'effets personnels et de travail. Or, chaque jour, pour différentes raisons toutes plus justifiables les unes que les autres, Akerlof décide qu'il a des choses beaucoup plus importantes à faire que d'envoyer la malle par la poste. Après tout, cette tâche importante implique toute une série d'actions nécessaires qui devraient lui prendre une bonne partie de la journée. Toujours est-il que chaque jour, le même processus se reproduit et toujours avec le même résultat : le lendemain sera l'instant parfait pour se mettre à cette tâche, mais le jour même ne convient pas du tout pour x et y raisons. Ainsi, bien qu'Akerlof ait déjà reporté à plusieurs reprises la tâche qu'il doit entreprendre, il continue de croire que *demain* sera différent des autres *aujourd'hui* qui l'ont précédé.

Il est en quelque sorte sûr que sa préférence pour le lendemain se traduira, une fois le lendemain devenu le jour même, par une préférence pour effectuer la tâche le jour même. Nous avons donc ici un cas de procrastination qui n'est pas acratique. Akerlof juge à chaque jour qu'il serait préférable de remettre au lendemain la tâche d'envoyer la malle à son collègue. Il n'y a aucune dissonance entre ses actions et son meilleur jugement, et c'est pourquoi il s'agit d'un cas de procrastination sans acrasie. Même avec ses importantes relations avec l'acrasie et l'incontinence, la procrastination semble être encore plus vaste que celles-ci. Mais qu'est-ce qui fait qu'il s'agit bien d'un cas de procrastination? Par quel standard normatif pouvons-nous évaluer son action? Était-il vraiment irrationnel pour Akerlof d'agir de la sorte, et ce, même si du point de vue local de chaque journée, aucune irrationalité n'était survenue dans sa délibération?

Le problème qui est souligné par ces modèles économiques et cet exemple d'Akerlof se trouve dans la possibilité que nos préférences ne soient non seulement pas constantes dans le temps, mais que nous ayons aussi la naïveté de croire qu'elles le seront. Lorsque nous remettons quelque chose au lendemain, l'agent naïf ne considère pas dans son évaluation s'il a déjà remis la même action dans le passé et s'il a véritablement plus de chances de l'accomplir

¹Akerlof, George "Procrastination and obedience", *Richard T. Ely Lecture*, Page 3.

dans le futur. Nous restons très souvent convaincus, par notre biais pour le présent, que nous n'aurons pas dans le futur le même biais pour le présent qui contamine en quelque sorte notre délibération et la contaminera encore lorsque le moment subséquent se présentera où la tâche devra être accomplie. Cette étrange manière que nous semblons avoir de percevoir le présent et le futur semble nous rendre particulièrement susceptibles à un phénomène comme la procrastination.

L'accusation d'irrationalité ou de désutilité qui se retrouve dans de nombreuses définitions de la procrastination¹ peut s'avérer problématique. Lorsque l'on reconsidère justement notre capacité à réaménager les intentions ou les actions que nous avons prévu exécuter, la capacité de reporter un effort dans le futur peut parfois s'avérer un avantage et une maximisation de notre utilité présente, mais seulement présenter un désavantage dans une perspective temporelle plus large ou pour notre représentant futur. Comme nous l'avons vu plus tôt avec Holton et l'exemple du fumeur qui tente d'arrêter de fumer, il peut être plus avantageux que celui-ci considère uniquement son utilité actuelle de faire le moins d'efforts possible pour atteindre ses objectifs futurs. Il est possible que les circonstances futures changent et lui évitent l'effort futur lui-même. L'accusation d'irrationalité est également problématique si nous considérons que ces biais pour le présent font partie de notre appareil cognitif et tordent en quelque sorte notre évaluation rationnelle de notre situation².

Les problèmes de contrôle de soi similaires à ceux exposés par Mele et de discipline envers soi-même sont d'ailleurs présentés par de nombreuses études comme les causes les plus importantes de la procrastination³. Le procrastinateur va régulièrement choisir de plus petits bénéfices dans le court terme face à de plus gros bénéfices dans le long terme et être la victime du taux d'escompte hyperbolique ou de la saillance du coût présent.⁴ Comment se fait-il alors

¹"Irrational delay of behavior", Steel (2007); «procrastination is necessarily irrational" MacIntosh (2010)

²Voir aussi Olav Gjelsvik, « Prudence, procrastination and rationality », *The thief of time*, Oxford University Press, Oxford, 2010 pages 99-114 pour un argument allant dans la même direction et portant également sur l'exemple de George Akerlof.

³Steel, "The nature of procrastination: A meta-analytic and theoretical review of quintessential self-regulatory failure", page 70.

⁴Steel, "The nature of procrastination: A meta-analytic and theoretical review of quintessential self-regulatory failure" page 68.

que nous parvenions pas à effectuer des tâches avec un coût présent et un bénéfice seulement futur?

Nous pouvons nous tourner vers le manque de fermeté telle que nous l'avons présentée au dernier chapitre pour élucider cet aspect. Comme nous l'avons vu, Holton souligne que nous avons des outils particuliers pour nous aider à surmonter les difficultés que représentent ces biais pour le présent dont nous faisons l'expérience : nos intentions et notre volonté. En effet, les intentions nous permettent de planifier une action dans le futur, et ce, même si une fois venu le moment d'agir, nous n'avons plus le désir qui a motivé la formulation de l'intention. Nous formons des intentions avec différents délais de réalisation et différents degrés de précision. Nous sommes des êtres temporels et il nous est primordial de planifier nos actions dans un cadre temporel et de constamment ajuster ce que nous faisons avec ce que nous voulons faire et ce que nous avons fait. Il nous faut aussi planifier des réponses par une délibération préalable lorsque nous n'avons pas le temps ou le loisir de délibérer, mais qu'il nous faut malgré tout agir.

Les intentions nous permettent justement de remplir ces différentes fonctions. La difficulté se trouve dans le fait qu'il nous faille parfois réviser certaines intentions, que ce soit parce que les conditions extérieures (action impossible, trop difficile, dangereuse, non optimale, etc.) ou intérieures (absence de désir, rationalisation, nouvelle délibération suite à de nouvelles informations, etc.) ont changé. Cette révision peut poser problème puisque nous ne pouvons pas faire entièrement confiance à notre agent futur qui évaluera la pertinence de notre intention, puisqu'il sera lui-même sujet au biais pour le présent que nous avons mentionné plus tôt. Les intentions se retrouvent donc dans un équilibre précaire entre leur nécessité d'être assez malléables pour s'adapter à des circonstances toujours changeantes et leur nécessité d'être assez rigides pour résister à la tentation de la réouverture de la délibération non justifiée de la part de l'agent. Selon Holton, ce qui permet de maintenir une intention ou une résolution se trouve dans la volonté.

Cette conception de la volonté comme une série de règles personnelles auxquelles nous attribuons divers degrés de confiance selon la fréquence de leur transgression peut également permettre d'expliquer pourquoi nous ne sommes pas constamment en train de procrastiner. Il

est très difficile de l'utiliser correctement, puisque nous nous trouvons à être les seuls juges de la pertinence de nos excuses et des exceptions à la règle qui peuvent véritablement être justifiées. Comme nous l'avons mentionné au premier chapitre, cette explication permet également de présenter un spectre réaliste de la volonté. Elle permet de situer différentes actions dans un spectre flou entre deux extrêmes possibles, soit une fermeté totale (ne jamais reconsidérer) et une faiblesse totale (toujours reconsidérer), chacune présentant des désavantages certains pour l'agent. Une fois cette explication appliquée à la procrastination, nous pouvons avoir à un extrême « toujours fournir l'effort maintenant » et à l'autre « toujours remettre l'effort à plus tard », chaque extrême étant encore une fois désavantageux pour l'agent.

Le manque de fermeté se trouve donc à être très utile pour expliquer les mécanismes qui peuvent nous pousser à procrastiner, mais aussi les mécanismes qui font que nous ne sommes pas toujours en train de procrastiner. Après tout, celle-ci s'intéresse beaucoup plus directement à la relation entre nos intentions et le caractère diachronique de notre agentivité, qui se trouve à être aussi un aspect central de la procrastination. Un grand nombre d'exemples de révision de résolutions présentés par Holton peuvent d'ailleurs être catégorisés comme des cas évidents de procrastination. Il n'y a qu'à penser au fumeur qui désire arrêter de fumer ou à la personne qui tente de perdre du poids. En révisant leur résolution pour se permettre une cigarette ou un repas copieux, il est clair qu'ils procrastinent à l'égard de leur objectif d'arrêter de fumer ou de maigrir. Il ne s'agit pas ici d'une procrastination par rapport au contrôle de soi, comme c'était le cas pour l'acrasie, puisque ce qui est remis à plus tard se trouve dans l'effort d'une tâche particulière. Pour le fumeur, par exemple, ce qui est remis à plus tard consiste en l'effort de ne pas prendre la prochaine cigarette. En maintenant qu'il désire toujours arrêter de fumer, mais seulement après cette « dernière » cigarette, l'agent remet l'effort d'arrêter de fumer à la prochaine occasion qui se présentera. Holton précise même que sa conception de la faiblesse de la volonté peut accommoder les cas de procrastination :

«I resolve to start on some tedious task, yet every day put it off. This surely might be a case of weakness of will, even though I haven't abandoned my intention to do it. The explanation is that I have revised it. I intended to start *some time soon*, and I have failed to do so.»¹

Holton souligne également à plusieurs reprises que l'acte d'empêcher la reconsidération d'une résolution pouvant mener à la révision de celle-ci demande un effort de la part de l'agent. C'est justement l'échec dans cet effort qui permet de porter l'accusation de manque de fermeté à l'agent qui ne parvient pas ou ne veut plus le fournir. Or, cette définition du manque de fermeté semble être très proche de la procrastination telle que nous l'avons élaborée jusqu'à maintenant, c'est-à-dire comme le report d'un effort qu'il serait plus prudent d'accomplir maintenant. Est-il possible que le manque de fermeté puisse être plus adéquatement expliqué par une procrastination sous-jacente?

Lorsqu'il s'agissait de l'acrasie, nous pouvions utiliser le maintien du meilleur jugement durant l'action pour justifier la possibilité que l'agent avait remis l'effort plus général d'accorder son action avec celui-ci, et donc qu'il y avait présence d'une procrastination sous-jacente, et ce, même si l'action elle-même n'était pas reportée. Mais comme nous l'avons vu, le manque de fermeté n'implique pas nécessairement le maintien d'une dissonance de la sorte au moment de l'action dû à la rationalisation par la révision de l'intention qui précède l'action. Il est moins clair qu'il y ait vraiment *toujours* le report d'un effort, surtout lorsqu'il s'agit de l'abandon d'une résolution concernant une action simple et précise et non une série d'actions multiples. Est-il possible d'imaginer un cas de manque de fermeté qui n'impliquerait pas le report d'un effort?

Il semble que oui. Imaginons que George désire développer sa forme physique qu'il juge insuffisante à ce moment en raison de sa trop grande consommation de produits télévisuels qui ne participe en rien à sa santé physique. George croit également qu'il est important de garder une certaine forme physique afin de pouvoir par la suite apprécier les autres aspects de l'existence, comme les produits télévisuels, justement. Il croit aussi qu'en l'absence d'une forme physique, il aura de plus en plus de chances de développer des troubles de santé à mesure que son âge progressera. George en conclut donc qu'une course régulière

¹Holton, *Willing, wanting, waiting*, page 91.

au parc dès que l'été sera arrivé lui permettra d'atteindre cet objectif. Par contre, George reconnaît également qu'il sera tenté, par une longue routine télévisuelle, de ne pas fournir l'effort nécessaire pour se déplacer au parc dès que le temps sera plus clément. Il formule pour ce faire une résolution dans le but spécifique de se rendre courir au parc durant la première semaine où le mercure atteindra les 15 degrés Celsius, et ce, peu importe le désir qu'il aura probablement de rester écouter la télévision. La spécification de la première semaine doit servir à s'assurer qu'il ne repoussera pas constamment la date à laquelle il devrait s'y rendre. Ensuite, la précision concernant l'écoute de télévision doit servir à refuser ce type d'excuse une fois le moment venu. Mais voyant la semaine fatidique arriver à grands pas et constatant une semaine riche en divertissement télévisuel, George décide de rouvrir sa résolution à la délibération sous le prétexte qu'il a peut-être surévalué son besoin de santé physique. Or, la première semaine de température clémente étant arrivée, il abandonne sa résolution et ne va finalement pas courir au parc, préférant rester chez lui avec ses divertissements habituels en rationalisant que sa santé n'est finalement pas si importante que cela pour lui.

Dans cette situation, la révision de sa résolution mène à son abandon complet et correspond parfaitement à un cas de manque de fermeté, puisque les raisons qui ont mené à sa révision sont justement celles qui ont motivé la formulation d'une résolution au départ. C'est effectivement l'effort que nécessitait la privation, ne serait-ce qu'une soirée, de son contenu télévisuel qui a motivé la révision de sa résolution par une rationalisation de l'importance de sa forme physique. Mais même si c'est l'absence d'un effort de sa part à maintenir sa résolution qui a causé cette révision, y a-t-il eu pour autant un report dans le futur de cet effort? Pas vraiment. Après tout, George a complètement abandonné par sa rationalisation l'ambition de se mettre en forme et ne conçoit plus la nécessité d'effectuer un effort dans cette direction dans le futur. Sa nouvelle évaluation de la situation, soit son absence de besoin d'une santé physique, et son action, écouter la télévision, sont en accord. Il n'est donc pas non plus possible d'affirmer qu'il a remis à plus tard l'effort nécessaire d'accorder son action avec son évaluation ou même l'effort d'accomplir directement l'action. Plusieurs cas de manque de fermeté se trouvent à être des abandons complets de résolutions en accord avec une délibération, et non de simples révisions qui en remettent l'exécution à plus tard, c'est

pourquoi il ne reste justement rien qui soit « remis à plus tard ». Il semble, selon toute apparence, que George a fait preuve de manque de fermeté sans qu'il y ait eu procrastination de sa part.

Nous pouvons remarquer que l'acrasie et la procrastination présentent au moins la perspective d'accomplir l'effort à un autre moment que le présent, alors que comme nous venons de le voir, certains cas de manque de fermeté abandonnent complètement la possibilité de le fournir dans le futur. Le manque de fermeté sans procrastination présenterait en ce sens le cas extrême de la faiblesse, où l'agent capitule complètement face aux forces motivationnelles qui l'habitent. Rien n'a véritablement changé entre la première délibération de George qui engendra la formulation de sa résolution et sa seconde délibération qui engendra son abandon. Aucune nouvelle information ou nouvelle croyance n'est venue affecter le résultat de celle-ci. Le seul aspect qui ait changé est la proximité d'un effort qu'il lui fallait fournir pour la réaliser. C'est la saillance de l'effort à accomplir au présent qui a motivé la reconsidération des raisons ayant conduit à sa résolution, et celle-ci est venu teinter le résultat de cette nouvelle délibération en réduisant le coût présent, dans ce cas l'exercice, et en augmentant les chances de coûts futurs comme des complications de santé dues à une forme physique défaillante.

Bien que le cadre explicatif du manque de fermeté soit d'une grande utilité pour expliquer pour quelles raisons nous procrastinons et de quelle manière nous pouvons résister à la tentation de le faire, il est clair qu'il s'agit bien ici de deux phénomènes distincts se chevauchant. Il semble que le manque de fermeté se retrouverait très près d'un extrême négatif de la volonté, soit son absence, suivie de très près par le manque de fermeté avec procrastination et suivie finalement par la procrastination acratique. La première témoigne d'un abandon complet, alors que les deux autres laissent présager la possibilité que l'effort soit accompli, soit pour accomplir l'action ou l'intention, soit pour atteindre un contrôle de soi, et ce, même s'il ne le sera peut-être pas au final.

Le fait de considérer la procrastination comme le report d'un effort et non comme celui seulement d'une action ou d'une intention, qui elles, peuvent être indirectement reportées, présente un avantage certain en nous permettant justement d'évaluer sur un spectre de la

volonté différents phénomènes associés à la faiblesse de la volonté. C'est cette considération qui nous permet justement de reconnaître l'acrasie comme un moindre mal lorsque nous le comparons par exemple au manque de fermeté sans procrastination. De plus, le fait de s'attarder à l'effort nous permet également de considérer une dernière forme de procrastination qui pourrait se révéler problématique lorsque considérée seulement à la lumière d'actions et d'intentions, c'est-à-dire la procrastination au niveau du législatif (délibération et formulation d'intention). Sur celle-ci, nous serons très brefs, voulant seulement préciser que notre approche de la procrastination est compatible avec ce type particulier de procrastination et encore une fois souligner l'ampleur de ce phénomène et la nécessité de l'étudier davantage.

La formulation d'intentions claires demande une forme d'effort dans la planification et la délibération, à savoir à quel moment l'action devra être entreprise et dans quel réseau d'intentions et d'actions elle devra s'intégrer pour s'accomplir correctement. Ce processus force l'agent à confronter les intentions qu'il possède avec la réalité concrète de leur réalisation. Il est facile de rêvasser sur toutes les choses que nous voulons et croyons pouvoir entreprendre, mais le passage du rêve à la réalité est une tout autre histoire. Ce processus peut et rend souvent le maintien d'intentions ou de désirs dont la réalisation est problématique difficile ou même parfois irrationnel pour l'agent. Je peux désirer être musclé, mais si je ne suis pas prêt à changer mes habitudes alimentaires ou encore à me mettre au conditionnement physique, les chances que je réalise ce désir particulier sont presque nulles et ma croyance dans mes chances de réaliser ce désir devrait elle aussi devenir presque nulle. Or, pour réaliser que je ne suis pas prêt à effectuer les étapes nécessaires pour parvenir à mon désir de musculation, je dois d'abord délibérer sur les moyens d'y parvenir. Mais si je remets justement cette délibération à plus tard, il m'est alors possible de maintenir mon désir de musculation et ma croyance que je pourrais, si je prenais seulement le temps de m'y mettre, réaliser ce désir.

La procrastination dans la formulation d'intentions permettrait d'atteindre un double objectif pour le procrastinateur, c'est-à-dire de remettre l'effort nécessaire à sa formulation, mais aussi de garder la croyance en la réalisation du désir plus vaste sans pour autant avoir à reporter directement l'effort nécessaire à son atteinte. Nous évitons ainsi l'effort nécessaire à la planification et l'effort de la tâche elle-même que nous voulons exécuter. Si nous reprenons

mon exemple de remise en forme en gardant les mêmes croyances concernant les bénéfices d'être en forme physique, mais en ne formulant aucune intention ou résolution concrète permettant de réaliser ce désir, il semble qu'il s'agisse de procrastination, puisque l'effort nécessaire à la réalisation de ce désir est remis à plus tard et qu'il n'y a rien de prudent dans cette remise. Au contraire, dans ce cas particulier, plus George attend pour prendre les mesures nécessaires pour confronter son désir d'être en forme avec la réalité qu'implique sa réalisation, plus l'effort nécessaire à sa réalisation sera important. Pourtant, il ne formule aucune intention concrète pour prévoir un temps précis à l'exercice ou ne serait-ce qu'une réflexion sur le type d'exercice à effectuer. Or, sa remise en forme ne présente aucune date butoir en soi, si ce n'est qu'il doit l'accomplir pendant qu'il est encore en vie. Il lui est pourtant possible de maintenir sa croyance et de continuer à être persuadé qu'il maintient son plan personnel de se remettre en forme, bien qu'il procrastine très clairement à l'égard de l'effort nécessaire à la formulation d'intentions lui permettant d'atteindre cet objectif et indirectement des actions nécessaires à sa réalisation.

Il a été noté dans de nombreuses études qu'il y avait une corrélation très forte entre la diminution de la procrastination et l'approche de la date butoir pour effectuer une tâche.¹ Des procrastinateurs pouvaient même s'imposer eux-mêmes des dates butoirs avec des pénalités coûteuses pour s'assurer d'effectuer le travail, bien qu'aucune n'était aussi efficace pour contrer la tendance que celles qui étaient imposées de l'extérieur. Le problème est que dans notre vie de tous les jours, nous n'avons que très rarement des dates butoirs claires et précises concernant les tâches que nous devons ou voulons effectuer. Or, il est raisonnable de supposer que plus l'action ou la série d'actions que nous désirons effectuer est floue ou étendue dans le futur, comme être en santé, arrêter de fumer, ou encore écrire un roman, plus la tendance à procrastiner sera forte.² De plus, lorsque la planification et la formulation d'intentions claires et nécessaires à la réalisation de ces actions ou séries d'actions sont reportées, il reste possible,

¹Ariely, Dan & Wertenbroch, Klaus "Procrastination, deadlines, and performance: Self-Control by precommitment." *Psychological Science*, Vol. 13 No.3, 2002, pages 219-225.

Van Eerde, Wendelien "Procrastination: Self-regulation in Initiating Aversive Goals." *Applied Psychology: An International Review*, Vol. 3 No.49, 2000, pages 372-389.

²O'Donoghue, Ted & Rabin, Matthew, "Doing It Now or Later." *The American Economic Review*, Vol. 89 No.1, 1999, pages 103-124.

O'Donoghue, Ted & Rabin, Matthew, "Choice and Procrastination." *The Quarterly Journal of Economics*, Vol. 116 No.1, 2001, pages 121-160.

dû à leur absence de date butoir définitive, de maintenir la croyance que nous allons, dans un futur toujours flou et indéterminé, parvenir à ce que nous désirons, et ce, même s'il peut souvent être irrationnel de le croire.

Encore une fois, le fait de comprendre la procrastination comme le report d'un effort permet d'inclure ce type particulier et subtil de procrastination dans le même cadre explicatif. La force motivationnelle du phénomène se trouve encore à être la tentation de reporter l'effort. Il s'agit également encore d'un report imprudent, puisque l'effort devrait être effectué au présent afin d'éviter des incohérences entre les désirs, les croyances et les actions de l'agent en question. Ce report est imprudent puisqu'il est impossible que le coût de l'effort diminue avec le temps et qu'il est même beaucoup plus probable qu'il augmente avec les incohérences internes que l'agent devra surmonter par la suite.

Conclusion

Malgré l'importante portée du phénomène de la procrastination qui semble s'enraciner dans un grand nombre de phénomènes de défaillances de notre rationalité pratique, nous avons tenté de démontrer qu'il est possible de la considérer et de l'étudier comme un phénomène unique pouvant présenter plusieurs visages. En considérant la procrastination comme le report imprudent d'un effort qui pourrait être accompli au présent, nous avons pu inclure le report d'une action, d'une intention, d'une délibération et même du contrôle de soi, toutes ces choses ayant en commun qu'elles nécessitent un effort de la part de l'agent pour se réaliser et qu'il est possible de les remettre à un moment futur.

Ceci nous a permis de défendre que l'acrasie pouvait être une forme particulière de procrastination concernant l'effort nécessaire pour aligner nos actions à nos jugements évaluatifs. L'acrasie pouvait alors être comprise comme le report de l'effort nécessaire au contrôle de soi. Il nous est apparu que la procrastination pouvait de cette manière fournir une explication à l'action acratique et à l'action l'incontinent lorsque nous considérons celle-ci selon une explication externaliste. Inversement, nous avons vu que l'approche internaliste se révélait moins apte pour expliquer les raisons et les causes de l'acrasie et d'un certain type de procrastination lorsque nous avons considéré un cas de procrastination acratique. Nous avons défendu que la présence d'une dissonance au moment de l'action acratique, soit entre le meilleur jugement et l'action de l'agent, témoigne de la remise dans le futur de l'effort nécessaire au contrôle de soi. Cette remise à plus tard s'effectue lorsque l'évaluation de l'agent ne s'accorde pas avec la force motivationnelle des désirs menant à l'action. En gardant son jugement évaluatif malgré l'action contraire, l'agent démontre sa volonté d'accorder son action avec son évaluation dans le futur, mais remet l'effort nécessaire au contrôle de soi présent à plus tard. Il s'ensuit qu'il est nécessaire, afin de bien comprendre le phénomène de l'acrasie, de ne pas la séparer du caractère fondamentalement temporel de notre agentivité.

Finalement, nous avons vu comment le cadre conceptuel du manque de fermeté nous a été utile pour expliquer les mécanismes qui nous permettent de résister à la procrastination tout en soulignant les mécanismes qui nous poussent à y succomber. Il nous a fallu par contre conclure que contrairement à l'acrasie, le manque de fermeté se révèle être un phénomène

distinct ayant parfois des interactions avec la procrastination. Le manque de fermeté s'est aussi révélé être la forme extrême de la faiblesse dû à son abandon total face à un effort nécessaire contrairement à un report de cet effort. L'étude de la procrastination à la lumière des différents phénomènes de la faiblesse de la volonté nous a donc permis non seulement d'évaluer les limites explicatives de certains modèles, mais aussi de fournir un spectre des différents degrés de faiblesse dans un seul continuum du contrôle de soi.

Or, si nous avons raison de croire que la procrastination affecte et interagit de manière aussi forte avec tous les phénomènes de la faiblesse de la volonté que nous avons étudiés, il est primordial pour dresser un portrait représentatif de la rationalité pratique de l'étudier davantage. Plus notre compréhension de nos capacités cognitives progresse, plus nous réalisons également les limites et les défaillances naturelles de notre rationalité pratique qui affectent et encadrent la manière dont nous délibérons et implantons les intentions que nous formulons. De celles-ci, les phénomènes de la saillance du coût présent et du taux d'escompte hyperbolique témoignent d'un biais démesuré pour le présent dont nous ferions l'expérience et nous pousseraient à favoriser de manière démesurée le présent en dépit des conséquences futures. La procrastination semble justement refléter notre interaction avec ce phénomène en favorisant la remise d'efforts dans un futur, et ce, souvent pour le bénéfice exclusif de l'agent présent. Pour ces raisons, son étude se révèle être des plus pertinente, surtout si, comme nous avons tenté de défendre, l'acrasie se révèle être une forme de procrastination du contrôle de soi. De plus, nous n'avons qu'effleuré l'existence de la procrastination concernant l'aspect législatif de notre agentivité et il serait intéressant d'étudier son interaction avec d'autres phénomènes problématiques comme la possibilité du mensonge à soi-même et les différents biais cognitifs dans la formation de fausses croyances. Il serait également nécessaire d'étudier la procrastination d'entités composées de plusieurs agents, comme des compagnies ou des États, où les conséquences d'un tel comportement peuvent être désastreuses, comme des désastres économiques, écologiques et militaires. Il reste un grand nombre de questions qui demandent des réponses pour un phénomène affectant autant d'aspects de nos vies et de notre histoire, et nous croyons qu'il est temps d'arrêter de remettre au lendemain la réflexion et d'enfin tenter d'y apporter des réponses aujourd'hui.

Bibliographie

- Ainslie, George, *Breakdown of will*, Cambridge University Press, Cambridge, 2001.
- Ainslie, George, "Précis of Breakdown of Will." *Behavioral and Brain Sciences*, No.28, 2005, pages 635-673.
- Ainslie, George, "Procrastination, The basic impulse", Dans Chrisoula Andreou et Mark D. White (eds.), *The thief of time, Philosophical Essays on Procrastination*, Oxford University Press, New York, 2010, pages 11-27.
- Akerlof, George A, "Procrastination and obedience", *Richard T. Ely Lecture*, Vol. 81 No 2, 1991, pages 1-17.
- Anderson, C. J., "The psychology of doing nothing: Forms of decision avoidance result from reason and emotion", *Psychological Bulletin*, Vol. 129, 2003, pages 139–167.
- Anderson, J & Heath, J. « Procrastination and the extended will », Dans Chrisoula Andreou et Mark D. White (eds.), *The thief of time, Philosophical Essays on Procrastination*, Oxford University Press, New York, 2010, pages 233-252.
- Andreou, Chrisoula, « Understanding Procrastination », *Journal for the Theory of social behaviour* Vol. 37 No. 2, 2007, pages 183-193.
- Andreou, Chrisoula & White, Mark D. (eds.), *The thief of Time, Philosophical Essays on Procrastination*, Oxford University Press, New York, 2010.
- Aparly, Nomy, "On acting rationally against one's best judgment" *Ethics*, Vol. 110, No. 3 (Avril 2000), pages 488-513.
- Ariely, Dan & Wertenbroch, Klaus "Procrastination, deadlines, and performance: Self-Control by precommitment." *Psychological Science*, Vol. 13 No.3, 2002, pages 219-225.
- Aristote, *Éthique à Nicomaque*, Traduction par Richard Bodéüs, GF Flammarion, Édition Flammarion, 2004, Livre VII, Chap. 1-10.
- Asheim, G. B. (2008). Procrastination, Partial Naivete, and Behavioral Welfare Analysis, University of Olso, 24, 2008.
- Audi, Robert, « Weakness of will and Rational Action », *Australian Journal of Philosophy* Vol. 68, 1990, pages 270-281.
- Bennett, S. H. & Pychyl, T. A. & Wohl, M.J.A., "I forgive myself, now I can study: How self-forgiveness for procrastinating can reduce future porcrastination." *Personality and Individual Differences*, No. 48, 2010, pages 803-808.

- Bratman, Micheal, "Practical Reasoning and Weakness of the Will", *Noûs*, Vol. 13, No. 2 (Mai, 1979), pages 153-171.
- Brothen, Thomas & Steel, Piers & Wambach, Catherine, "Procrastination and personality, performance, and mood." *Personality and Individual Differences*, Vol. 30, 2001, pages 95-106.
- Clark, D. & Rice, K. & Richardson C.M.E. (2012). "Perfectionism, Procrastination, and Psychological Distress." *Journal of Counselling Psychology*, Vol. 59 No.2, pages 288-302.
- Dewitte, S., & Schouwenburg, H, "Procrastination, temptations, and incentives: The struggle between the present and the future in procrastinators and the punctual." *European Journal of Personality*, Vol.16, 2002, pages 469–489.
- Davidson, Donald, "How is weakness of will possible?", *Essays on actions and events*, Oxford University Press, New York, 2001, pages 22-42.
- Ferrari, J. R. "Procrastination as Self-regulation failure of Performance: Effects of Cognitive Load, Self-awareness, and Time Limits on 'Working Best Under Pressure'." *European Journal of Personality*, Vol. 15, 2001, page 391-406.
- Ferrari, J. R., & Emmons, R. A., "Methods of procrastination and their relation to self-control and self-reinforcement: An exploratory study", *Journal of Social Behavior and Personality*, Vol. 10, 1995, pages 135–142.
- Gjelsvik, Olav, « Prudence, procrastination and rationality », Dans Chrisoula Andreou et Mark D. White (eds.), *The thief of time, Philosophical Essays on Procrastination*, Oxford University Press, Oxford, 2010 pages 99-114.
- Holton, Richard, « Intention in Weakness of Will », *Journal of philosophy*, 96, 1999, pages 241-262.
- Holton, Richard, *Willing, Wanting, Waiting*, Oxford University Press, New York, 2009.
- Holton, R. & May, J, « What in the world is weakness of will », *Philos Stud*, 2012, pages 341-350.
- Lay, Clarry & Silvermann, Suart, "Trait procrastination, anxiety, and dilatory behavior.", *Personality and Individual Differences*, Vol. 21 No. 1, 1996, pages 61-67.
- MacIntosh, Duncan, "Intransitive preferences, vagueness, and the structure of procrastination", Dans Chrisoula Andreou et Mark D. White (eds.), *The thief of time, Philosophical Essays on Procrastination*, Oxford University Press, Oxford, 2010 pages 68-86.
- Mele, Alfred R., *Irrationality. An Essay on Akrasia, Self-Deception and Self-Control*, Oxford University Press, Oxford, 1987.

- Mele, A., "Weakness of Will and Akrasia" *Philos Stud*, Springer, 2009.
- McIntyre, Alison, « Is Akritic Action Always Irrational » In Owen Flanagan, A. Rorty, eds, *Identity, Character and Morality*, MIT Press, Cambridge, 1993.
- McIntyre, Alison, « What is Wrong With Weakness of Will? », *Journal of Philosophy*, 103, 2006, pages 284-311.
- Morin, R.W. & Pychyl, T.A. & Salmon, B.R., "Procrastination and the Planning Fallacy: An Examination of the Study Habits of University Students." *Journal for the Theory of Social Behavior and Personality*, Vol. 15, No. 5, 2000, pages 135-151.
- O'Donoghue, Ted & Rabin, Matthew, "Doing It Now or Later." *The American Economic Review*, Vol. 89 No1, 1999 pages 103-124.
- O'Donoghue, Ted & Rabin, Matthew, "Incentives for Procrastinators." *The Quarterly Journal of Economics*, 1999, page 769-816.
- O'Donoghue, Ted & Rabin, Matthew, "Choice and Procrastination." *The Quarterly Journal of Economics*, Vol. 116 No.1, 2001, pages 121-160.
- Pears, David, *Motivated Irrationality*, St. Augustine's Press, South Bend, 1998.
- Perry, John, *La procrastination, l'art de reporter au lendemain*, Trad. De Myriam Dennehy, Édition Autrement, Paris, 2012.
- Silver, Maury & John Sabini, , « Procrastinating », *Journal for the Theory of Social Behaviour*, Vol. 11, No. 2, 1981, pages 207-221.
- Sirois, F. M., "Procrastination and intentions to perform health behaviors: The role of self-efficacy and the consideration of future consequences." *Personality and Individual Differences*, Vol. 37, 2004, pages 115-128.
- Stead, R. & Shanahan, M. J. & Neufeld, R.W.J. "“I'll go to therapy eventually”, Procrastination, stress and mental health." *Personality and Individual Differences*, Vol. 49, 2010, pages 175-180.
- Steel, Piers, "The nature of procrastination: A meta-analytic and theoretical review of quintessential self-regulatory failure", *Psychological Bulletin*, Vol. 133, No. 1, 2007, pages 65-94.
- Stroud, Sarah, , « Is Procrastination Weakness of Will », Dans Chrisoula Andreou et Mark D. White (eds.), *The Thief of time, Philosophical Essays on Procrastination*, Oxford University Press, New York, 2010, pages 51-67.

- Stroud, Sarah & Tappolet, Christine (eds.), *Weakness of Will and Practical Irrationality*, Oxford University Press, New York, 2003.
- Stroud, Sarah, "Weakness of will and practical judgement", *Weakness of Will and Practical Irrationality*, Oxford University Press, New York, 2003, pages 121-146.
- Tappolet, Christine, « Procrastination and Personal Identity », Dans Chrisoula Andreou et Mark D. White (eds.), *The Thief of time, Philosophical Essays on Procrastination*, Oxford University Press, New York, 2010, pages 115-129.
- Tappolet, Christine, « Faiblesse de la volonté et autonomie », René Lefèbvre et Alonso Tordesillas, (dir), *Faiblesse de la volonté et maîtrise de soi*, Presse Universitaire de Rennes, 2009.
- Tappolet, Christine, « Comment la procrastination est-elle possible? Procrastination et souci de soi », à paraître dans Répha.
- Van Eerde, Wendelien "Procrastination: Self-regulation in Initiating Aversive Goals." *Applied Psychology: An International Review*, Vol. 3 No.49, 2000, pages 372-389.
- Van Hooft, E. A. J., Born M.P., Taris, T. W. van der Flier, H. and Blonk, R. W. B., « Bridging the Gap between Intentions and Behaviour : Implementation Intentions, Action Control, and Procrastination », *Journal of Vocational Behavior* 66, 2005, pages 238-256.
- Watson, Gary, Skepticism about weakness of will, *The Philosophical Review*, Vol. 86, No. 3 (Jul., 1977), pages 316-339.

